

Bilan d'activités

2011-2013

Maison du Parc – 63880 ST-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Tél. : 04.73.95.57.57 - Fax : 04.73.95.57.84

e-mail : info@parc-livradois-forez.org

Site Internet : www.parc-livradois-forez.org

Objectif opérationnel : 1.1.1 Mieux connaître la biodiversité et comprendre la fonctionnalité des milieux naturels et des espèces

Actions réalisées pendant les trois années

- 1^{ère} tranche de la réalisation d'un catalogue et d'une cartographie de la végétation et des habitats du PNRLF (cartographie au 1/25 000^{ème}, typologie, analyse spatiale et qualitative, en cohérence avec le programme national de cartographie des végétations « CARHAB ») : synthèse bibliographique, réalisation des fonds blancs, méthodologie, début de typologie, de liste des habitats potentiellement présents et de description des séries de végétation et d'habitats du Livradois-Forez.
- Elaboration du Plan biodiversité (fin des diagnostics thématiques en 2011, rédaction du Plan en 2012 et adoption par le Comité Syndical en juillet 2012).
- Etudes et suivis réalisés dans le cadre des programmes Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles (ENS) :
Bois Noirs : suivis scientifiques jusqu'en 2012 et étude des pollens de la tourbière de l'Etui,
Puys de Pileyre et du Turluron : suivi annuel d'une pelouse à orchidées, suivi avifaune, inventaire amphibiens et reptiles, suivi papillons,
Plaine des Varennes : inventaire et suivi des hyménoptères prédateurs, suivi des habitats naturels d'intérêt européen,
Complexe tourbeux de Virenes : inventaire et cartographie des habitats naturels (2011), suivi des profils socio-écologiques (évolution de la tourbière), prospections faune,
Monts du Forez : suivis du faucon pèlerin, des chiroptères (nichoirs) et des habitats naturels ; suivi des milieux agropastoraux et des milieux sensibles,
Vallée du Fossat : études sous maîtrise d'ouvrage CEN Auvergne (orthoptères, odonates, rhopalocères, coléoptères saproxyliques, mammifères, avifaune, flore et milieux, crustacés et poissons, étude sur la non intervention sylvicole, étude bibliographique sur l'histoire de la vallée, observatoire photographique),
Tourbières (CREZH : Contrat de Restauration des Zones Humides) : suivis papillons, flore et habitats,
Complexe minier de la vallée de la Senouire : suivi estival et inventaire complémentaire des populations de chiroptères,
Auzelles et cavité minière de la Pause : enquête auprès des habitants sur les populations de chauves-souris, suivi hivernal des cavités à chauves-souris, recherche de sites estivaux puis suivi des colonies et prospection pour identifier de nouvelles espèces présentes.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'outil « Catalogue et cartographie de la végétation et des habitats du PNRLF » sera une pièce essentielle pour la compréhension et la prise en compte de la fonctionnalité des milieux et des écosystèmes.

L'élaboration du Plan biodiversité a nécessité au préalable la réalisation de diagnostics thématiques par des experts qui ont ainsi réalisé un bilan et une analyse des connaissances naturalistes disponibles pour le Livradois-Forez.

Le suivi d'espèces indicatrices de la qualité des milieux est réalisé essentiellement dans le cadre des programmes Natura2000, ENS et CREZH (réseau de sites). Ces suivis ont plutôt tendance à être

restreints ou arrêtés faute de moyens dédiés ou avec l'achèvement de programmes spécifiques (CREZH).

Ils ont concerné aussi certaines espèces remarquables (voir OO 122 Chouette chevêche, Chauves-souris) avec là aussi des difficultés de financement, donc pas de pérennité assurée.

Une réflexion en vue du stockage, de la mutualisation et du partage des données naturalistes est enclenchée en interne (en lien avec la base de données « SICEN »).

Des travaux de fins d'étude sont confiés régulièrement à des stagiaires (Natura 2000 et projet de Réserve Naturelle Régionale). Aucun programme de recherche n'a été piloté par le Parc, mais celui-ci a contribué aux travaux de l'IPAMAC (Inter Parcs du Massif Central) sur les milieux ouverts herbacés (cartographie et analyse de la qualité et de la fonctionnalité de ces milieux).

La mobilisation des habitants et des réseaux a été engagée quand les circonstances s'y prêtaient, par exemple à l'occasion d'animations sur certains sites ou dans le cadre de la sensibilisation développée sur des sites Natura 2000 (chauves-souris).

La diffusion des connaissances auprès des partenaires, des acteurs locaux et de la population s'est poursuivie (porter à connaissance à l'occasion des divers projets soumis au Parc, utilisation des vecteurs habituels avec un effort pour informer sur la biodiversité).

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Contribution des Conseils régionaux, des Départements et de l'Etat afin de répondre aux objectifs de connaissance et de préservation du patrimoine naturel :

Financements CR Auvergne, CG 43 et 63 pour le catalogue et la cartographie de la végétation et des habitats du PNRLF et la réalisation du Plan biodiversité.

Etat : financement du programme Natura 2000 aux côtés de l'Union Européenne.

Partenariats à renforcer (mutualisation de données) : projets de conventions cadre en cours avec CBNMC, CEN Auvergne comprenant un point particulier sur la mutualisation des données.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
1.1.1 : Mieux connaître la biodiversité et comprendre la fonctionnalité des milieux naturels et des espèces	2011	48 367,55 €	35 569,02 €	
	2012	74 534,46 €	38 468,68 €	
	2013	32 053,38 €	53 305,62 €	
	TOTAL	154 955,39 €	127 343,32 €	461 j

Objectif opérationnel : 1.1.2 Protéger et gérer les zones d'intérêt écologique et les espèces les plus remarquables

Actions réalisées pendant les trois années

Zones d'intérêt écologique

- Portage du projet de Réserve Naturelle Régionale (RNR) du lac de Malaguet en Haute-Loire (sur les communes de Monlet, Félines et Sembadel) :
2012 : dossier de candidature et animation auprès des communes, des acteurs et des habitants,
2013 : dossier de classement et animation auprès des communes, des acteurs et des habitants.
- Portage de l'élaboration du plan de gestion du site communal de la Garde sur la commune de Frugières-le-Pin en Haute-Loire et coordination de sa mise en œuvre avec les partenaires locaux (2012-2013).
- Accompagnement de la communauté de communes de la Montagne Thiernoise dans le classement en ENS d'initiative locale de la tourbière du Sapey sur le site Natura 2000 des Bois Noirs.
- Accompagnement des services de l'Etat dans la mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur l'étang de la Molière pour protéger les habitats d'amphibiens dont le Sonneur à ventre jaune (2012).

- Elaboration et mise en œuvre des documents d'objectifs de sites Natura 2000 :
En 2011, sur les 22 sites Natura 2000 compris en totalité ou non dans le territoire du Parc, 14 étaient dotés d'un document d'objectifs et 6 étaient gérés par le Parc (Monts du Forez, Bois Noirs, Plaine des Varennes, Puys de Pileyre et du Turluron, Tourbière du Haut-Livradois/Complexe tourbeux de Virennnes, Complexe minier de la vallée de la Senouire). Le Parc s'est chargé de la révision du document d'objectifs du site des Puys de Pileyre et du Turluron en 2011, puis de la révision du document d'objectifs (docob) du site de la Plaine des Varennes en 2012 et 2013.

En 2011, le Parc était également « structure porteuse » en charge de l'élaboration des documents d'objectifs et de l'ajustement des périmètres de 3 autres sites Natura 2000 : Dore-Faye-Couzon, Cavité minière de La Pauze et Auzelles. Le document d'objectifs commun aux deux sites à chauves-souris (La Pauze et Auzelles) a été approuvé fin 2011 et l'animation a commencé en 2012. Celui du site Dore et affluents (nouvelle dénomination du site Dore-Faye-Couzon) a été validé en 2012 et sa mise en œuvre a débuté en 2013.

La gestion des sites comprend :

- ✓ Leur animation (prévision, coordination du programme annuel, suivi de sa mise en œuvre et bilan annuel, concertation avec les partenaires, suivi des études et travaux, promotion, animation et suivi des outils Natura 2000 : charte, contrats et mesures agroenvironnementales, information des élus, des habitants, des gestionnaires et des usagers du site selon les demandes et les projets, animation du comité de pilotage et des groupes de travail en tant que de besoin),
- ✓ Leur suivi scientifique, en interne ou par la commande d'expertises,
- ✓ La réalisation d'une communication et d'une information ciblées (portail Natura 2000 sur le site internet du Parc, bulletin d'information, articles ...),

- ✓ l'entretien de la signalétique de réglementation de la circulation des véhicules à moteur et le suivi de la fréquentation touristique (uniquement sur le site des Monts du Forez).

A l'intérieur du Site Natura 2000 des Monts du Forez, le Parc s'est également chargé de la mise en œuvre de deux programmes spécifiques :

- ✓ Un Contrat pour la Restauration et l'Entretien (CREZH) de 3 tourbières des Hautes Chaumes (2008 -2013) : coordination d'un programme interdépartemental et interrégional comportant des travaux, de l'acquisition foncière, des suivis scientifiques, de la sensibilisation ; le Parc a réalisé l'animation, le bilan et la communication sur ce projet,
 - ✓ La Gestion de l'ENS de la Vallée du Fossat (2009 – 2013) : le Conseil général du Puy-de-Dôme a confié au Parc le pilotage et la coordination de la mise en œuvre du plan de gestion quinquennal de l'ENS de la Vallée du Fossat, gestion partagée avec le CEN Auvergne. Le Parc est plus particulièrement chargé de la surveillance du site et d'accompagner le Conseil général dans les actions de gestion, dans ses démarches d'acquisition foncière et dans la réalisation des travaux sur le site.
- Suivi d'autres sites Natura 2000: le Parc a suivi par ailleurs, la gestion ou l'élaboration du document d'objectifs d'autres sites Natura 2000 présents sur son territoire et pilotés par d'autres opérateurs (Vallées et Piémonts du Nord Forez, Zones alluviales de la confluence Dore-Allier).

Espèces les plus remarquables

- Suivi des populations de chouette chevêche (2012 et 2013) dans le cadre de l'observatoire inter Parcs.
- Inventaire des populations de Pie Grièche grise (2012-2013) en prévision du Plan Régional d'Actions (PRA)
- Bilan des espèces de papillons diurnes dites patrimoniales (2013-2014).
- Recherche d'indices de grands carnivores (loup, lynx) : piégeage photo et poils, suivi de traces, et participation au groupe national loup dans la phase d'élaboration du plan loup 2013/2017.
- Suivi annuel du faucon pèlerin (2 sites de nidification), en partenariat avec l'ONCFS et un naturaliste local.
- Recherche de la Gêlinotte sur St Clément-de-Vallorgue.
- Protection annuelle d'un site de nidification de guêpier d'Europe.
- Contrats Natura 2000 chiroptères (PNRLF et CEN Auvergne).

Sites et espèces

Avis divers à la demande des services de l'Etat sur :

- des projets de carrières et autres activités nécessitant ou non une autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
- un schéma de desserte forestière
- une cinquantaine de dossiers chaque année concernant des manifestations sportives de pleine nature motorisées ou non motorisées : le Parc émet en moyenne une douzaine d'avis par an, essentiellement pour des activités motorisées. 9 en 2011, 12 en 2012, 13 en 2013.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'engagement du Parc dans la proposition et la mise en œuvre d'outils de préservation de zone d'intérêt écologique et des espèces présentes sur ces sites a été renforcé avec le portage de nouveaux projets (RNR, gestion ENS, accompagnement Frugières) sur des sites mentionnés comme prioritaires au Plan de Parc et la poursuite de l'implication sur les sites Natura 2000.

Le Parc accompagne en conséquence les gestionnaires de sites dans la définition et l'application des documents de protection et/ou de gestion. Ses agents assurent une mission d'information de veille et de conseil auprès des collectivités et des particuliers en tant que de besoin et développent dans la mesure de leurs compétences ou en faisant appel à des prestataires des actions de sensibilisation.

La définition d'une politique globale de protection, de gestion et de valorisation des Hautes Chaumes des Monts du Forez n'a pas été considérée comme une priorité pour cette période 2011-2013 alors qu'une concertation quasi continue est assurée entre les partenaires de la Loire et ceux du Puy-de-Dôme sur différents projets.

Les plans de gestion ou de conservation d'espèces sont définis si nécessaire à l'issue des travaux et études réalisés. Ainsi, un programme d'action en faveur de la Chouette chevêche a été initié en 2014. Pour d'autres espèces comme la Pie grièche, les papillons (*Maculinea*) ou la moule perlière, il convient d'attendre de connaître les conclusions des études en cours et les priorités ainsi que les moyens financiers disponibles dans le cadre de différents programmes (PRA, Natura 2000). Pour le Nacré de la Canneberge, il conviendrait de poursuivre les suivis suite au CREZH tourbières.

Enfin, comme le prévoit la charte du Parc, les mesures mises en œuvre se sont inscrites dans le Plan Biodiversité adopté par le Parc en 2012 (cf OO 111.). Ce document de référence guide les actions du Parc en matière de biodiversité, mais doit servir de guide aussi pour les communes et leurs groupements ainsi que les partenaires du Parc.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Communes et EPCI : dans les actions de protection et de gestion des sites mentionnées ci-dessus, les communes et les EPCI ont joué un rôle décisif dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

Le Conseil Régional d'Auvergne en s'appuyant sur la mission technique et d'animation locale qu'il confie au Parc envisage de classer le site du lac de Malaguet en RNR en septembre 2014.

Le Conseil général du Puy-de-Dôme a classé en ENS la tourbière du Sapey et engagé l'élaboration de son plan de gestion.

L'Etat :

- a mis en place avec l'appui du Parc un APPB sur l'étang d la Molière (Plaine des Varennes) ;
- a confié jusqu'en 2013 la mise en œuvre de 9 docob de sites Natura 2000 au PNRLF et a soutenu dans ce cadre la mise en place d'outils contractuels de gestion ;
- associe le Parc aux travaux de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) en tant que de besoin.
- associe le Parc à la mise en œuvre des différents plans régionaux d'actions en faveur d'espèces présentes sur son territoire.

-Les différents partenaires techniques du Parc se sont mobilisés en tant que de besoin sur les différents projets.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
1.1.2 : Protéger et gérer les zones d'intérêt écologique et les espèces les plus remarquables	2011	148 803,27 €	127 335,47 €	
	2012	138 049,78 €	180 083,49 €	
	2013	164 031,30 €	92 175,43 €	
	TOTAL	450 884,35 €	399 594,39 €	1 933 j

Objectif opérationnel : 1.1.3 Construire une stratégie exemplaire pour la nature quotidienne

Actions réalisées pendant les trois années

- **Réseaux écologiques :**
2011-2012 : 2^{ème} phase de l'étude des réseaux écologiques ; suite à la cartographie des réseaux écologiques sur le territoire du Parc, élaboration d'une stratégie d'intervention en faveur de réseaux écologiques du PNRLF et conception d'un cahier technique sur la Trame Verte et Bleue (TVB) à destination des élus ;
2013 : édition et diffusion du cahier technique sur la TVB et lancement de la démarche exemplaire d'accompagnement de la communauté de communes Billom Saint Dier Vallée du Jauron (BSDVJ) pour la prise en compte des réseaux écologiques dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement (rédaction du cahier des charges, appel d'offres et choix d'un bureau d'études).
- **Préparation d'un guide des bonnes pratiques pour les activités de pleine nature**
Le Parc a réuni les représentants des clubs ou associations de pratiquants pour les impliquer dans la rédaction d'un guide visant à améliorer les pratiques des activités de pleine nature avec ou sans moteur.
- **Plans communaux des voies ouvertes à la circulation publique (VOCP)**
Dans la perspective d'établir un premier plan intercommunal des voies ouvertes à la circulation publique, des rapprochements avec des élus de communes du Parc ont été effectués en 2012 et 2013 afin de préciser leurs attentes sur ce sujet.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'étude sur les réseaux écologiques prévue dans la charte du Parc a été achevée et des actions en ont découlé.

Plusieurs axes de travail du Parc permettent d'accompagner les collectivités dans la définition de mesures d'aménagement ou d'outils de gestion de la nature quotidienne : l'accompagnement d'une communauté de communes pour la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme à titre expérimental et exemplaire est un exemple particulier. Ainsi, le travail quotidien de l'atelier d'urbanisme du Livradois-Forez (accompagnement dans l'élaboration des PLUi et des PLU, dans le montage de projet d'aménagements publics ...), et de l'équipe du Parc permettent d'accompagner les élus dans leurs choix sur ce sujet.

L'élaboration des plans communaux ou intercommunaux des voies ouvertes à la circulation publique est un travail de longue haleine qui nécessite de convaincre les collectivités d'engager une concertation avec les usagers et un diagnostic sur ce sujet. La période 2011-2013 a été mise à profit par le Parc pour lancer une concertation à grande échelle dans la perspective de l'édition du guide des bonnes pratiques des activités de pleine nature et pour consulter certaines communautés de communes dans la perspective d'élaborer un premier plan des VOCP. Ce travail devrait démarrer en 2014 avec l'une d'entre elles.

Le Parc a régulièrement réalisé une analyse a priori des projets de manifestations de véhicules à moteur envisagées dans les espaces naturels afin de formuler un avis sur ces projets et d'inciter à limiter leur impact.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Progressivement, les communes et les EPCI du Parc mobilisent les outils existants pour préserver la nature quotidienne (documents d'urbanisme, réglementation des boisements ...) et/ou sollicitent l'appui des services du Parc dans certains cas.

Pour l'élaboration du SRCE (Schéma Régional des Continuités Ecologiques), l'Etat et le Conseil régional Auvergne ont pris en compte les travaux réalisés par le Parc sur les réseaux écologiques et la qualification en termes de continuités des différents espaces naturels de son territoire.

Parmi les partenariats mentionnés dans la charte comme étant à renforcer, celui avec l'IPAMAC a vraiment pris du sens dans le cadre des travaux pour l'identification et la prise en compte des réseaux écologiques tant à l'échelle du massif central qu'à l'échelle du Parc.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
1.1.3 : Construire une stratégie exemplaire sur la nature quotidienne	2011	25 218,84 €	12 100,00 €	
	2012	9 992,35 €	4 500,00 €	
	2013	20 022,65 €	1 500,00 €	
	TOTAL	55 233,84 €	18 100,00 €	301 j

1.2.1 : Construire une culture paysagère partagée

Actions réalisées pendant les trois années

- Appel à projets « paysages périurbains » : articulation entre Parcs naturels régionaux et Grand-Clermont

Le Parc naturel régional Livradois-Forez et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne associés au Pays du Grand Clermont ont participé à un appel à projets lancé par le Ministère de l'Ecologie sur le thème de la qualité des paysages périurbains. L'objectif de l'appel à projets résidait dans l'articulation des trois collectivités dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Grand Clermont et de la révision des Chartes des deux Parcs.

Après un travail en commun qui a abouti en 2010 à la production d'une cartographie (carte de reconnaissance des paysages et carte de la charpente paysagère) et une harmonisation des contenus du SCOT et des 2 chartes de Parc, la démarche s'est poursuivie par une phase « approfondir et sensibiliser », avec :

- l'organisation d'une journée itinérante « arpenter ensemble nos paysages périurbains » en octobre 2011, qui a réuni une quarantaine de participants. Cette journée a permis de nourrir les échanges entre les élus, les équipes des Parcs et du Grand Clermont, le CAUE 63 et les auteurs de l'ouvrage *Clermont au loin*.
- l'édition de l'ouvrage « Clermont au loin, chronique périurbaine » et de l'exposition photo associée.

Observatoire des paysages

Le Parc s'est engagé depuis près de 20 ans dans la réalisation d'un observatoire des paysages qui comporte 40 prises de vues représentatives des enjeux dans le Parc. Ces prises de vues sont renouvelées régulièrement pour suivre les évolutions. Elles ont été réalisées à nouveau en 2013 en repérant cette fois les points avec un GPS.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

- Le programme sur les paysages périurbains sur le territoire commun SCOT Grand Clermont et Parc Livradois-Forez a permis de sensibiliser les élus du territoire et de mettre au point des outils de connaissance partagée (cartographie notamment). La « campagne de Billom », qui a bénéficié de ce programme, est un haut-lieu identifié dans la Charte du Parc.
- La mise en place d'un Atelier des paysages a fait l'objet de réflexions préparatoires en 2013. Le premier territoire concerné serait la Communauté de communes du Plateau de La Chaise Dieu (à compter de 2014).

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

- Appui des services de l'Etat au programme « paysages périurbains » dans le cadre d'un appel à projets du Ministère de l'Ecologie ;
- Participation aux journées de terrain (Etat, CAUE, Pays, PNRVA, ...)
- Participation du Parc aux travaux de l'Atlas mobile des paysages (DREAL Auvergne).

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
1.2.1 : Construire une culture paysagère partagée	2011	0,00 €	0,00 €	
	2012	0,00 €	0,00 €	
	2013	151,40 €	0,00 €	
	TOTAL	151,40 €	0,00 €	299 j

1.2.2 : Faire face au banal et cultiver l'ouverture

Actions réalisées pendant les trois années

- Etude de mise en valeur et sécurisation de la traverse de Sembadel-Gare

Sembadel fait partie du plateau de la Chaise-Dieu reconnu comme « Haut lieu » dans le schéma paysager du Parc et la traverse de Sembadel est identifiée au Plan de Parc comme « espace dégradé à requalifier ».

La RD906 est un axe très fréquenté avec un trafic d'environ 2 900 véhicules/jour. Un important trafic de poids-lourds (grumiers) existe sur les deux axes en raison de la présence d'une scierie importante à l'extrémité ouest du bourg. Cette traverse du bourg alterne maisons d'habitations en retrait de la voirie et sites industriels de transformation du bois. Au niveau du passage à niveau, une grande emprise est ainsi dédiée au stockage des grumes. On retrouve également deux garages (un à chaque entrée) et deux hôtels restaurants.

Le Parc a donc accompagné la commune pour préparer et conduire une mission d'étude d'aménagement qui permette d'améliorer la qualité des espaces publics en cohérence avec l'identité locale, d'appliquer la réglementation relative à la publicité, et de sécuriser l'itinéraire pour les usagers non motorisés.

Après consultation, la commune a retenu la proposition d'un bureau d'études et la réunion de lancement de la mission s'est tenue en décembre 2012.

- Programme D906

Le territoire Livradois Forez est traversé du nord au sud par la RD906, qui constitue un parcours « vitrine » pour les actions du Parc et pour ses paysages. Conformément aux objectifs opérationnels de la Charte, le Parc s'est engagé à « susciter l'élaboration d'un programme global d'aménagement de la vallée de la Dore, en partenariat avec le Conseil général du Puy-de-Dôme et avec les collectivités locales traversées ».

Une mission de médiation/action paysagère a donc été engagée. Elle consiste à recueillir les perceptions paysagères de l'ensemble des prestataires et gestionnaires de la route, des élus et techniciens des territoires traversés, des riverains et des usagers de la route pour convenir d'un programme d'actions minutieux et réaliste, qui engage un comité de partenaires diversifié.

L'année 2013 a permis de définir le programme conjointement avec l'ensemble des partenaires techniques et gestionnaires de routes. Il consiste plus précisément à :

- mobiliser les riverains et les gestionnaires, les responsabiliser autour d'un programme d'actions partagées, susceptibles d'impacter les paysages ;
- identifier des maîtrises d'ouvrages potentielles pour chacun des projets et coordonner un certain nombre d'actions qui contribueraient directement à l'amélioration de la qualité des paysages le long de la Route Départementale 906.
- démontrer par l'action que l'on peut redécouvrir les vocations et motifs emblématiques des paysages sur le territoire.

Les objectifs de ce programme ont été traduits par le Parc dans un cahier des charges (validé par les partenaires), afin de procéder à une consultation et confier en une mission d'accompagnement à un prestataire spécialisé.

- **Réglementations des boisements**

Le Parc est membre des commissions communales et intercommunales d'aménagement foncier chargée d'établir les réglementations de boisements ou de les réviser lorsqu'elles expirent.

Ces démarches sont placées sous la responsabilité du Conseil général qui, par ailleurs, en assure le financement.

Les demandes de déboisement ou de boisement au cas par cas sont également transmises au Parc pour avis.

En raison de la charge considérable de travail que représentent ces sujets, le Parc ne peut pas répondre à l'ensemble des sollicitations correspondantes. Il le fait en fonction des enjeux qu'il connaît des différents secteurs de son territoire.

- **Publicité et signalétique**

Dans un souci de protection des paysages, le Parc est doté d'une charte signalétique, véritable cadre de référence pour agir, en cohérence avec les orientations de la Charte du Parc.

Au cours de ces trois années, six communautés de communes ont engagé avec l'appui du Parc un schéma de signalisation sur leur territoire. Elles ont mis au point, avec l'ensemble des socioprofessionnels, un juste compromis entre la préservation du caractère exceptionnel des paysages et la nécessité de l'information publicitaire pour l'activité économique.

Trois communautés de communes ont réalisé un inventaire exhaustif de tous les supports publicitaires et souhaitent mettre en place à terme un schéma en cohérence avec la charte signalétique du Parc. Deux communes (Thiers et La Chaise-Dieu) ont engagé une réflexion sur la prise en compte du caractère emblématique et remarquable de leur cité dans leur schéma de signalétique.

Concernant la mise en valeur du territoire, le Parc a engagé en 2013 un programme de signalisation d'appartenance des « communes du Parc ». Une première tranche d'investissement sur 36 communes est prévue en 2014, le long des principaux axes routiers (D906, D996, D997, D999, D37, D2089, D53 et D42).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

- engagement du programme sur la Vallée de la Dore / D 906
- mise en place de schémas de signalisation sur les communautés de communes :

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

- participation du CG63 et de communes riveraines au programme D906
- association du Parc à la définition des travaux routiers par le CG63

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
1.2.2 : Faire face au banal et cultiver l'ouverture	2011	23 372,16 €	44 013,64 €	
	2012	0,00 €	0,00 €	
	2013	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	23 372,16 €	44 013,64 €	55 j

1.2.3 : Protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques

Actions réalisées pendant les trois années

Afin de mieux connaître les « chemins patrimoniaux » ou « chemins bâtis » qui constituent des témoignages remarquables des savoir-faire associés aux activités agricoles et qui ont façonné les paysages du Parc, il a été décidé de conduire un premier travail d'inventaire des « chemins bâtis » du territoire dans le but de proposer un programme de valorisation.

A partir de janvier 2012, dans le cadre d'un contrat CAE, une mission d'inventaire a été conduite en interne par le Parc Livradois-Forez pendant 6 mois sur le secteur du SIVOM d'Ambert, qui conduit depuis plusieurs années un programme d'inventaire et de valorisation du petit patrimoine. Ce travail s'est appuyé sur l'élaboration d'une fiche d'inventaire adressée aux communes ou aux communautés de communes et sur la mobilisation de personnes ressources en collaboration avec l'association « Randonnée en Livradois-Forez ».

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
1.2.3 : Protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques	2011	0,00 €	0,00 €	
	2012	0,00 €	8 926,92 €	
	2013	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	0,00 €	8 926,92 €	31 j

1.3.1 : Sauvegarder et mettre en valeur le bâti remarquable

Actions réalisées pendant les trois années

Les édifices du petit patrimoine (croix, fontaine, lavoirs, fours, ponts, cartes à lait...) sont les témoins d'un passé, d'un art de vivre et de traditions locales du Livradois-Forez, comme dans de nombreux autres territoires.

Au-delà du conseil technique amené par le Parc sur des préoccupations d'aménagement ou de restructuration de bâtiments communaux, le Parc est intervenu financièrement en 2012 sur 7 dossiers de restauration d'édifice au titre du petit patrimoine et des façades de bâtiments publics ouverts au public.

- Javaugues : façades des garages communaux,
- St Georges Lagricol : façade de l'école,
- La Renaudie : façade d'un bâtiment multi-services,
- Vals le Chastel : façade de l'église.
- Champagnac-le-Vieux : lavoir,
- Valcivières : jasserie des Chaumettes

En 2013, le Parc a accompagné 7 autres projets communaux sur les communes de Mayres, Javaugues, Néronde-sur-Dore, Chambon-sur-Dolore, Champagnac-le-Vieux et Sermentizon.

Le travail du Parc a essentiellement été de sensibiliser et conseiller les communes pour apprécier les travaux à réaliser, ainsi que les techniques à mettre en œuvre pour avoir une restauration de qualité tant au niveau du dispositif visant la restauration des façades qu'au niveau du petit patrimoine. Ceux-ci ont une valeur d'exemple en termes de qualité de restauration et de choix des matériaux locaux.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Au-delà du dispositif de soutien à la préservation du patrimoine bâti mis en place par le Parc, un important travail d'inventaire doit être mené avec une approche thématique (pigeonnier, maison de vigneron, architecture coutelière, ...).

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Les communes et EPCI, notamment le SIVOM d'Ambert (58 communes) se sont engagés dans des démarches d'inventaires portant sur le patrimoine immatériel (berger d'estives, tresse, chapelets...).

Il reste, néanmoins, à renforcer le partenariat avec l'Etat au travers de la DRAC ou les Conseils régionaux (service de l'inventaire) pour un meilleur partage et mise à disposition de la connaissance des patrimoines bâtimentaires spécifiques du territoire.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
1.3.1 : Sauvegarder et mettre en valeur le bâti remarquable	2011	15 048,00 €	0,00 €	
	2012	15 064,00 €	0,00 €	
	2013	15 273,80 €	0,00 €	
	TOTAL	45 385,80 €	0,00 €	280 j

Objectif opérationnel : 1.3.2 : Faire nôtres les patrimoines immatériels

Actions réalisées pendant les trois années

Entre 2011 et 2013, l'action du Parc Livradois-Forez s'est traduite par la mise en œuvre, l'accompagnement ou le suivi des opérations suivantes.

- Signature d'un appel commun en vue de la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel d'Auvergne en tant qu'outil de développement par le Parc, l'Agence des musiques des territoires en Auvergne, le Parc des Volcans d'Auvergne, l'Institut d'études occitanes du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, l'Ostal de libre, la Fédération régionale des Calandretas, l'Association nationale Culture et Tradition, l'Association des Bibliothécaires du Livradois-Forez, l'agence Sirventès, la Coopérative Auvergne diffusion, le Conservatoire régional de l'habitat et des paysages - puis à l'échelle de l'arrondissement d'Ambert entre le SIVOM d'Ambert, l'AMTA et le Parc.
- Accompagnement et participation financière dans le cadre du programme LEADER dès 2012 à un ambitieux programme pluriannuel de valorisation des patrimoines immatériels sur l'arrondissement d'Ambert porté par le SIVOM d'Ambert, animé et géré par l'AMTA et l'agence Sirventès. Cette opération comporte un travail de collecte de la mémoire, des interventions en milieu scolaire, des évènementiels et créations culturelles, la publication d'une brochure.
- Collecte et mise à disposition du public d'un nombre important d'ouvrages et de supports sur la thématique du patrimoine culturel, dans le cadre de son centre de ressources.
- Poursuite de la mise à disposition des visiteurs d'audio guides « paysage d'écrivains » sur Thiers et Ambert avec 3 « itinéraires littéraires »).
- Soutien aux soirées organisées par les conteurs et conteuses de l'Association des Bibliothécaires du Livradois-Forez (ABLF).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le Parc apporte très régulièrement un soutien technique et financier à ce type d'actions.

Le partenariat avec le SIVOM d'Ambert et l'AMTA formalisé depuis 2011 concerne chacun de ces engagements et est relativement exemplaire.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Faible soutien des partenaires sur le programme pluriannuel de valorisation des patrimoines immatériels du SIVOM.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
1.3.2 : Faire nôtres les patrimoines immatériels	2011	0,00 €	0,00 €	
	2012	0,00 €	0,00 €	
	2013	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	24 j

Objectif opérationnel : 2.1.0 Animation contrats territoriaux et communication SAGE

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.1.0 : Animation contrats territoriaux et communication SAGE	2011	3 076,90 €	2 788,45 €	
	2012	29 895,82 €	20 122,23 €	
	2013	37 559,85 €	22 835,41 €	
	TOTAL	70 532,57 €	45 746,09 €	

Objectif opérationnel : 2.1.1 Améliorer la gestion quantitative de la ressource

Actions réalisées pendant les trois années

En charge de l'élaboration du SAGE de la Dore et de l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE), le Parc Livradois-Forez :

- a procédé à la consultation des assemblées et a conduit l'enquête publique du SAGE Dore,
- a réuni les conditions favorables pour porter la mise en œuvre du SAGE Dore,
- a suivi les procédures des différents SAGE sur son territoire (Allier aval, Loire amont, Haut-Allier et Loire en Rhône Alpes),
- a veillé au respect des objectifs stratégiques inscrits dans le PAGD du SAGE Dore et dans sa Charte.

La CLE a validé les scénarios alternatifs, la stratégie, le plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement du SAGE, dans le cadre d'un long processus de concertation (7 réunions de CLE, 6 bureaux de CLE et 7 réunions de groupes de travail). Elle a notamment :

- retenu 3 objectifs stratégiques dans le PAGD afin d'améliorer la gestion quantitative des ressources en eau sur le SAGE avec notamment l'amélioration des ressources en eau sur les bassins versants Credogne et Durolle et un programme d'économie d'eau et une réduction du risque d'inondation ;
- proposé la réalisation d'un schéma de gestion des ressources en eau sur les bassins Credogne et Durolle ainsi qu'un accompagnement technique et une animation sur la Dore amont afin de faciliter la sécurisation en eau potable.

Concernant la partie amont du bassin, le Parc s'est chargé entre 2011 et 2013 :

- de faciliter l'émergence et l'élaboration du Contrat territorial Dore amont en organisant la consultation sur le bassin versant Dore amont et en recrutant en 2012 un animateur chargé de l'élaboration du contrat ;
- de conduire des études diagnostics pour l'élaboration du futur contrat territorial Dore amont qui tiennent compte des enjeux quantitatifs.

Concernant la partie aval de la Dore, le Parc a débuté une consultation des collectivités pour préparer l'émergence du contrat territorial Dore aval particulièrement concerné par cette question quantitative.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

La procédure de SAGE est longue, il aura fallu 7 ans pour finaliser en 2013 la phase d'élaboration du SAGE Dore.

Aucun SAGE en Auvergne et sur le territoire du Parc n'a été mis en œuvre entre 2011 et 2013.

La mise en œuvre du SAGE Dore à compter de 2014 permettra d'évaluer la réalisation des actions. Un tableau de bord accompagné d'indicateurs figure dans le PAGD et servira d'outil d'évaluation. Les industries très consommatrices d'eau ont déjà entamé dans leur démarche qualité une réduction des volumes annuels consommés.

La mise en œuvre d'un futur contrat territorial Dore aval permettra également de répondre aux objectifs de gestion quantitative de la ressource.

Le contrat territorial Dore amont est en phase d'élaboration depuis 2012 et sa mise en œuvre est prévue en 2015 donc aucune action n'a été réalisée entre 2012 et 2013, cependant une action de sensibilisation liée au déficit quantitatif sur le secteur amont de la Dore est inscrite dans le programme d'actions du contrat territorial dont la mise en œuvre est prévue en 2015.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

L'ensemble des partenaires concernés (Communes, EPCI, CG, CR, Etat, AELB, Chambres consulaires..) a participé à l'élaboration du SAGE Dore et a été consulté lors de la validation du projet final.

Ces mêmes partenaires ont été impliqués dans les procédures de contrats territoriaux sur l'ensemble du territoire du Parc et devront poursuivre leurs efforts pour réaliser les programmes d'actions.

Les engagements de chacun seront mesurables en phase de mise en œuvre des différents programmes d'actions (SAGE et contrats territoriaux). L'application du PAGD et du règlement du SAGE Dore devra faire l'objet d'un travail particulier de sensibilisation de la part du Parc pour une meilleure prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme.

Une organisation avec les services de l'Etat reste à trouver pour la rédaction des avis de la CLE du SAGE Dore. L'application de la réglementation sur l'eau facilitera le respect des objectifs fixés.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.1.1 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	2011	120 223,52 €	74 785,54 €	
	2012	0,00 €	102 332,34 €	
	2013	11 999,05 €	1 120,00 €	
	TOTAL	132 222,57 €	178 237,88 €	746 j

Objectif opérationnel : 2.1.2 Réduire les pollutions et améliorer la qualité de l'eau

Actions réalisées pendant les trois années

Le Parc est en charge de l'élaboration du SAGE de la Dore et de l'animation de la Commission Locale de l'Eau.

La CLE a notamment retenu de nombreux objectifs stratégiques concernant la qualité des eaux du bassin versant de la Dore. Ces objectifs concernent, les nitrates et les pesticides, les macropolluants, les micropolluants et les substances dangereuses.

Entre 2011 et 2013, le Parc a suivi :

- l'élaboration du contrat territorial Dore moyenne afin qu'il soit en cohérence avec les objectifs du SAGE et de la Charte et notamment sur les enjeux qualitatifs.
- les procédures des différents SAGE sur son territoire (Allier aval, Loire amont, Haut-Allier et Loire en Rhône Alpes) mais plus particulièrement le SAGE Allier aval puisque 2 nappes souterraines sont communes et qu'une concertation est souhaitée dans le PAGD.

Concernant les substances médicamenteuses, le Parc a largement participé au comité de suivi des substances responsables des malformations observées sur les goujons. Un protocole de suivi a été mis en place et une usine de traitement des micropolluants a été construite par l'entreprise concernée.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

La procédure de SAGE est longue, il aura fallu 7 ans pour finaliser en 2013 la phase d'élaboration du SAGE Dore.

Aucun autre SAGE n'a été mis en œuvre en Auvergne et sur le territoire du Parc entre 2011 et 2013.

La mise en œuvre du SAGE Dore à compter de 2014 permettra d'évaluer la réalisation des actions.

Un tableau de bord accompagné d'indicateurs figure dans le PAGD et servira d'outil d'évaluation.

Les contrats territoriaux Dore amont, Dore moyenne et le futur contrat territorial Dore aval dont leurs mises en œuvre sont prévues après 2013, auront à traiter les problématiques liées à la qualité de l'eau sur leur sous-bassin en cohérence avec les enjeux du SAGE Dore.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

L'ensemble des partenaires concernés (Communes, EPCI, CG, CR, Etat, AELB, Chambres consulaires..) a participé à l'élaboration du SAGE Dore et a été consulté lors de la validation du projet de SAGE Dore.

Ces mêmes partenaires ont été impliqués dans les procédures de contrats territoriaux sur l'ensemble du territoire du Parc et devront poursuivre leurs efforts pour réaliser les programmes d'actions.

Les engagements de chacun seront mesurables en phase de mise en œuvre des différents programmes d'actions (SAGE et contrats territoriaux).

Une organisation avec les services de l'Etat reste à trouver pour la rédaction des avis de la CLE du SAGE Dore.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.1.2 : Réduire les pollutions et améliorer la qualité de l'eau	2011	0,00 €	0,00 €	
	2012	0,00 €	0,00 €	
	2013	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	30 j

Objectif opérationnel : 2.1.3 Préserver et restaurer la qualité physique des milieux aquatiques

Actions réalisées pendant les trois années

Le Parc est en charge de l'élaboration du SAGE de la Dore et de l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

La CLE a notamment affirmé le caractère prioritaire de cet objectif et de ceux qui y sont associés : dynamique fluviale, continuité écologique, morphologie et ripisylve, activités liées aux abords des cours d'eau et zones humides.

Concernant les zones humides et la dynamique fluviale :

- le Parc a réalisé, sur le bassin versant de la Dore, l'inventaire des zones humides potentielles en 2011 et réelles en 2012,
- la CLE du SAGE Dore a organisé 8 réunions publiques sur les secteurs des zones humides identifiées,
- le règlement du SAGE Dore a apporté un cadre concernant la dynamique fluviale de la Dore, de Courpière jusqu'à sa confluence, ainsi qu'une protection supplémentaire sur les zones humides identifiées et proposées en tant que ZHIEP et ZSGE.

Dans le cadre du suivi du contrat territorial Dore moyenne et de l'élaboration du contrat territorial Dore amont mené par le Parc, la préservation des milieux aquatiques et la restauration de la qualité physique, dont la lutte contre l'enrésinement des berges, figurent au centre des programmes d'actions. Dans cette perspective, le Parc a mené un diagnostic physique des cours d'eau du bassin versant amont de la Dore amont.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

La procédure de SAGE est longue, il aura fallu 7 ans pour finaliser en 2013 la phase d'élaboration du SAGE Dore.

Aucun SAGE en Auvergne et sur le territoire du Parc n'a été mis en œuvre entre 2011 et 2013.

La mise en œuvre du SAGE Dore à compter de 2014 permettra d'évaluer la réalisation des actions. Un tableau de bord accompagné d'indicateurs figure dans le PAGD et servira d'outil d'évaluation.

Le contrat territorial Dore moyenne fait suite à 2 contrats de restauration et d'entretien ; de nombreuses actions de restauration de la ripisylve et de la continuité écologique ont déjà été réalisées sur ce sous-bassin.

L'élaboration du contrat territorial Dore amont et le diagnostic de la qualité physique permettront la réalisation d'un programme d'actions de restauration des berges et de la continuité écologique.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

L'ensemble des partenaires concernés (Communes, EPCI, CG, CR, Etat, AELB, Chambres consulaires, ...) a participé à l'élaboration du SAGE Dore et a été consulté lors de la validation du projet de SAGE Dore.

Ces mêmes partenaires ont été impliqués dans les procédures de contrats territoriaux sur l'ensemble du territoire du Parc et devront poursuivre leurs efforts pour réaliser les programmes d'actions.

Les engagements de chacun seront mesurables en phase de mise en œuvre des différents programmes d'actions (SAGE et contrats territoriaux). L'application du PAGD et du règlement du SAGE Dore devra faire l'objet d'un travail particulier de sensibilisation de la part du Parc pour une meilleure prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme, notamment concernant la prise en compte des zones humides.

Une organisation avec les services de l'Etat reste à trouver pour la rédaction des avis de la CLE du SAGE Dore. L'application de la réglementation sur l'eau facilitera le respect des objectifs fixés. La collaboration avec le monde agricole et forestier a été effective dans le cadre de l'élaboration du SAGE Dore et plus particulièrement de l'inventaire des zones humides, mais elle est à renforcer pour la mise en œuvre des différents programmes.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.1.3 : Préserver et restaurer la qualité physique des milieux aquatiques	2011	32 292,00 €	9 450,00 €	
	2012	71 939,40 €	33 666,59 €	
	2013	14 969,13 €	52 869,57 €	
	TOTAL	119 200,53 €	95 986,16 €	60 j

Objectif opérationnel 2.2.1 : Accroître la qualité des boisements par des pratiques sylvicoles durables

Actions réalisées pendant les trois années

Afin de contribuer à la diffusion de pratiques durables en matière de gestion forestière, l'action du Parc Livradois-Forez s'est traduite par la réalisation des opérations suivantes.

- **Réalisation et diffusion de documents techniques d'information et d'aide à la décision**, avec l'édition d'un « Cahier du Parc » sur la thématique du reboisement ; 10 500 exemplaires ont été directement envoyés aux propriétaires forestiers recensés à l'occasion des démarches d'animation des Plans de Développement de Massifs Forestiers.
- **Sensibilisation des propriétaires privés et des élus**, avec :
 - une journée d'information initiée par le Parc et co-organisée en juin 2013 avec l'Office National des Forêts (Agence des Montagnes d'Auvergne), l'Association Auvergnate de Certification Forestière « PEFC Auvergne » et la Direction des Affaires Culturelles-Auvergne sur le secteur d'Eglisolles dans la Forêt sectionale de Sicaud ; cette journée qui a réuni 70 personnes, portait sur la prise en compte du patrimoine archéologique dans la gestion forestière et s'appuyait sur le cas de la motte castrale de Sicaud avec l'intervention d'un archéologue ;
 - une journée consacrée à la biodiversité, co-organisée par le Parc, le Centre Régional de la Propriété Forestière et l'Association des Propriétaires Forestiers Ance Dore en juin 2014 ; cette journée avait pour contenu la découverte de l'Indice de Biodiversité Potentielle en forêt et la projection du film « Il était une forêt » suivie d'un débat ;
 - la projection du film « Il était une forêt » en collaboration avec Ciné Parc et à destination d'un public de propriétaires forestiers ; cette projection, suivie d'un débat, a été organisée au cours de l'année 2014 à St Amant-Roche-Savine, St-Germain-l'Herm, Arlanc, St-Jean-d'Heurs en concertation avec les trois associations de propriétaires forestiers du Livradois-Forez (Groupement des Sylviculteurs de la Montagne Thiernoise, Association des Propriétaires Forestiers Ance Dore, Association des Propriétaires Forestiers du Livradois).
- **Maintien de sapinières irrégulières et jardinées**

Sur la base d'un cahier technique et d'un protocole de mesures mis en place les années précédentes, le Parc a procédé au printemps 2014 au suivi d'un réseau de placettes de référence.

L'action du Parc sur les sapinières s'inscrit également dans le cadre d'un appel à projet du Ministère de l'écologie relatif à la « **Stratégie nationale pour la Biodiversité** ». Lancé en 2013, ce programme a pour vocation de mettre au point un itinéraire sylvicole pour les sapinières de basse altitude soumises aux changements climatiques à l'aide d'un réseau de parcelles expérimentales. Concernant les forêts bénéficiant du régime forestier, les actions mises en œuvre au profit de la sapinière sont conduites à la fois en forêt privée et en forêt gérée par l'Office National des Forêts avec une forte implication de celui-ci.

- **Aide au regroupement des propriétaires**

Véritables enjeu d'avenir pour une gestion harmonieuse des massifs forestiers, les démarches de regroupement des propriétaires sont suivies par le Parc dans le cadre des Plans de Développement de Massifs Forestiers (PDM) conduits par le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne (CRPF) sur le Livradois-Forez. Elles sont également relayées dans le cadre de l'animation de la Charte

Forestière de Territoire de l'arrondissement d'Ambert conduite par sept communautés de communes et le Parc, en partenariat avec l'association des communes forestières du Puy-de-Dôme.

- **Accompagnement des propriétaires privés et publics dans des programmes de certification**

Membre fondateur de l'Association Auvergnate de Certification Forestière « PEFC-Auvergne », le Parc participe activement au fonctionnement de cette association sur le plan technique en apportant sa contribution à la vie de l'association et à son « Programme d'accompagnement ».

- **Appui aux démarches collectives**

L'action du Parc dans ce domaine se décline essentiellement dans le portage de l'animation de la Charte Forestière de Territoire de l'arrondissement d'Ambert et dans le soutien aux associations de propriétaires Forestiers (conception de documents, participation aux animations, implication dans les démarches Plans de Développements de Massifs Forestiers, etc ...).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'absence de financements de plusieurs collectivités partenaires n'a pas permis de conduire certaines actions s'inscrivant dans le cadre de la Charte du Parc, comme la réédition des documents de sensibilisation et d'information des propriétaires.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

L'Etat qui s'est engagé à « soutenir tous types d'études et expérimentations relatives à l'adaptation des forêts au changement climatique » participe pleinement au travail sur les sapinières (directement lié aux questions de changement climatique) dans le cadre de l'appel à projet « Stratégie Nationale pour la Biodiversité ».

Le partenariat avec le Centre Régional pour la Propriété Forestière d'Auvergne est à noter sur plusieurs dossiers (PDM, SNB, Natura 2000, SAGE, ...)

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.2.1 : Accroître la qualité des boisements par des pratiques sylvicoles durables	2011	0,00 €	0,00 €	
	2012	0,00 €	12 000,00 €	
	2013	10 889,00 €	0,00 €	
	TOTAL	10 889,00 €	12 000,00 €	264 j

Objectif opérationnel 2.2.2 :

Rendre l'exploitation forestière plus productive dans le respect des paysages et des enjeux environnementaux

Actions réalisées pendant les trois années

- **Regroupement de l'exploitation des bois**

Techniquement compliqués, faisant appel à des professionnels peu nombreux à exercer cette activité spécifique dans ce secteur d'activité, requérant l'adhésion des propriétaires et gestionnaires (parfois nombreux et difficiles à convaincre), ces chantiers sont longs à mettre en place. Des avancées et tentatives ont été recherchées mais peu ont été concrétisées à ce jour.

Plusieurs projets sont en cours dans les espaces protégés du territoire du Parc :

- dans l'Espace Naturel Sensible de la vallée du Fossat, en lien étroit avec le Conseil général du Puy-de-Dôme et l'Office National des Forêts, un important chantier d'exploitation par câble aérien sur une surface de près de 5ha et pour un volume exploité de l'ordre de 4 000 m³ pourrait ainsi être réalisé dans les deux ans à venir ;
- le dispositif Natura 2000 n'a pas permis à de tels projets d'aboutir en dépit de la motivation de certains propriétaires. L'écueil essentiel réside dans la complexité des montages administratifs et l'obligation d'abandonner les produits de la coupe. Ne pas pouvoir vendre les bois est réhibitoire !

L'Office national des Forêts est très impliqué dans la recherche de modes de récolte respectueux. Les quelques chantiers par câble aérien engagés et réalisés à ce jour sur le territoire du Parc le sont grâce au concours de l'ONF et souvent à son initiative.

- **Schémas de desserte forestière**

Le Parc participe à l'élaboration de ces documents directeurs en passe de couvrir totalement le Livradois-Forez.

En parallèle à ce travail de planification, la demande des élus des collectivités est extrêmement forte sur la gestion, l'utilisation et l'entretien de ces voiries, la question centrale étant celle des dégradations causées par certains professionnels. Ce sujet a été abordé dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire de l'arrondissement d'Ambert. A compter de 2014, des réponses et solutions techniques pourront être apportées aux élus en s'appuyant sur l'expérience de l'association des Communes Forestières et l'initiative de la sous-Préfecture d'Ambert dans ce domaine.

- **Structuration des Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF)**

Les conditions d'exercice et l'avenir de la profession est un sujet récurrent sur le territoire du Parc. Cette question est abordée dans le cadre de l'animation de la Charte Forestière de l'arrondissement d'Ambert avec pour angle d'entrée l'opportunité de travailler sur la fourniture de plaquettes forestières locales et de qualité aux consommateurs (notamment publics).

- **Animation de la Charte forestière**

La Communauté de communes du Haut-Livradois a porté la démarche d'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire entre 2011 et 2012 pour le compte des communautés de communes de l'arrondissement d'Ambert.

Fortes de ce projet pour l'avenir de la filière Forêt-Bois locale, les communautés de communes concernées ont souhaité poursuivre le travail ainsi engagé et mettre en œuvre les actions prioritaires qu'elles ont identifiées. Pour cela, elles ont décidé d'embaucher un animateur sur une

période de 18 mois à partir du 1^{er} octobre 2013. Sa mission étant de faire émerger les actions programmées dans cette Charte Forestière. Le financement est assuré par les 7 Communautés de communes concernées et le programme FEADER (50 %). Le Parc étant la structure porteuse du poste, il coordonne et anime cette mission.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'absence de financements de plusieurs collectivités partenaires n'a pas permis au Parc de conduire une étude destinée à analyser les conditions d'installation et de maintien des entrepreneurs de travaux forestiers.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Les Plans de Développement de Massifs Forestiers sont plébiscités et soutenus financièrement par toutes les collectivités ayant compétence sur le Livradois-Forez ou incluses dans ce périmètre (Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Général du Puy-de-Dôme, communautés de communes). Le territoire du Parc, marqué par un taux de boisement significatif, a été couvert en totalité par ce type d'animation, prolongées par des post-PDM et des animations de massif (PPRDF). Cette politique d'animation est mise en œuvre par le Centre Régional de la Propriété Forestière en concertation permanente avec le Parc. Les animations PDM sont des leviers indispensables à la mise en valeur des massifs forestiers.

Un partenariat important a été engagé avec l'interprofession Auvergne Promobois qui a réalisé un diagnostic des ETF en Auvergne et bâti un programme d'actions au profit de cette profession en étroite concertation avec le Parc Livradois-Forez.

L'Etat s'est engagé via la Charte du Parc à ne financer que des projets de voirie inscrits dans les schémas de desserte. Cette position est fréquemment rappelée. Aucun travail d'analyse n'a été conduit à ce jour pour vérifier la façon dont elle s'applique.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.2.2 : Rendre l'exploitation forestière plus productive dans le respect des paysages et des enjeux environnementaux	2011	0,00 €	0,00 €	
	2012	6 549,26 €	3 750,00 €	
	2013	16 373,16 €	23 020,00 €	
	TOTAL	22 922,42 €	26 770,00 €	195 j

Objectif opérationnel 2.2.3 :

Valoriser et transformer le bois sur place pour accroître sa valeur ajoutée

Actions réalisées pendant les trois années

- **Soutien aux entreprises du territoire**

Valoriser et transformer le bois sur place pour accroître sa valeur ajoutée implique notamment :

- d'établir un lien et d'engager un dialogue avec les **entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation** de dimension industrielle situées en Livradois-Forez ; de veiller à la **transmission des entreprises** de petite ou très petite dimension dont l'avenir est très menacé.

Le Parc s'est engagé en ce sens à travers ses missions d'animation de la Charte Forestière de l'arrondissement d'Ambert (qui assure un rôle de veille et de médiation auprès des entreprises du bois) et d'accueil de nouvelles populations (qui apporte une expertise en matière de gestion des entreprises et qui met en lien les cédants et les repreneurs d'entreprises).

Par l'intermédiaire d'un Pôle d'excellence rurale, le Parc a également contribué à des projets de modernisation de cinq scieries de dimension industrielle qui peuvent ainsi se doter de matériel de tri et de classement mécanique des bois dans l'objectif de mieux valoriser les qualités du sapin.

- **Développement de l'approvisionnement local en bois et produits dérivés**

Le Parc ne dispose pas d'une visibilité exhaustive pour juger de l'engagement des communes et leurs groupements à s'approvisionner localement en bois et produits dérivés.

Toutefois, des initiatives très intéressantes sont à noter dans ce domaine : la commune de Médeyrolles est sur le point de construire un bâtiment communal en bois local, les 7 communautés de communes de l'arrondissement d'Ambert s'interrogent collectivement, dans le cadre de la Charte Forestière qui les concerne, d'approvisionner leurs réseaux de chaleur et leurs équipements de chauffage au bois par une ressource purement locale et de qualité. D'autres collectivités aux portes de l'arrondissement se posent les même questions (Allègre, Isserteaux, ...).

- **Mise en place de filières courtes de valorisation des produits forestiers**

Des réflexions poussées sont conduites sur les produits « Bois énergie » dans le cadre de la Charte Forestière d'Ambert, notamment en lien avec les collectivités consommatrices et les entreprises volontaires pour fournir l'échelon local en produits de qualité.

Le projet d'un label destiné à mieux faire connaître et valoriser le bois local est traité par les Communes Forestières à l'échelle du massif central ... Il n'est donc pas pertinent, pour l'instant, d'initier en parallèle une réflexion en Livradois-Forez d'autant moins que les entreprises du bois ne semblent pas véritablement réceptives à ce sujet.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Les études de faisabilité et de marchés destinées à aider les entreprises à développer leurs activités vers des débouchés nouveaux proposées par le Parc n'ont pas fait l'objet de financement de la part des collectivités partenaires.

Le souhait exprimé dans la charte du Parc de tenter de mettre en place des filières courtes de valorisation des produits forestiers ne voit pour l'instant pas le jour selon la façon dont il était envisagé, c'est-à-dire en lien avec les chambres de commerce et d'industrie.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Le lien avec l'interprofession Auvergne Promobois est établi (notamment par le biais d'une convention) et de contacts réguliers et constructifs de niveau technique. Cependant cette interprofession est actuellement (et pour une durée indéterminée) dépourvue d'une capacité forte d'animation auprès des entreprises du bois. Le Parc Livradois-Forez, via la Charte Forestière de Territoire de l'arrondissement d'Ambert et la présence d'un animateur dédié à cette mission, palie en partie ce manque.

La question du sapin est traitée par la filière dans son ensemble sous le couvert de l'Etat et du commissariat à l'aménagement du Massif central à une échelle supra-Parc. Un travail important a d'ailleurs été réalisé dans le cadre du Programme Pilote de Mobilisation des Bois en Auvergne qui concerne essentiellement le Livradois-Forez.

Les Conseil régionaux, qui traitent des sujets de la valorisation du bois, sont engagés par la Charte du Parc à mettre en œuvre des opérations expérimentales, notamment sur la commercialisation du sapin. Aucun travail en commun n'a été réalisé en ce sens jour.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.2.3 : Transformer le bois sur place pour accroître sa valeur ajoutée	2011	10 000,00 €	0,00 €	
	2012	0,00 €	0,00 €	
	2013	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	10 000,00 €	0,00 €	96 j

2.3.1 : Accroître l'autonomie des exploitations et diffuser des pratiques durables.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte :

- **Accompagnement de groupes d'agriculteurs volontaires dans des démarches d'expérimentation de pratiques et de productions agricoles innovantes**

Ces démarches collectives visent à rendre les exploitations plus autonomes et d'en mesurer les impacts économiques et environnementaux.

Un groupe de 12 exploitations, membres de l'association pour la promotion de la fourme et des fromages fermiers du Livradois-Forez est suivi par le Parc, le CFPPA d'Aurillac et plus récemment l'EDE du Puy-de-Dôme dans le cadre d'une formation développement. Les audits d'exploitations, les diagnostics multifonctionnels des systèmes fourragers, complétés par de l'accompagnement technique et un apprentissage à l'analyse sensorielle des produits permettent de faire évoluer les systèmes de production sur trois points :

- Qualifier les produits et obtenir le produit objectif, argumenter les allégations de qualité ...
- Améliorer les conditions de fabrication sur les plans sanitaires, confort et temps de travail ...
- Augmenter l'autonomie fourragère par une meilleure connaissance du potentiel fourrager des différents types de prairies de l'exploitation, « utiliser » cette diversité pour augmenter la typicité des produits ...

- **Contribution du Parc au développement de l'agriculture biologique**

L'objectif de tripler le nombre d'exploitations en agriculture biologique d'ici 2023 sur le territoire du Parc passe actuellement par l'accompagnement de projets d'installation agricole et de création ou de développement d'ateliers de transformation individuels ou collectifs. Du fait de la diversité des projets et des situations, quelques enseignements peuvent être tirés de chaque projet mais la notion de modélisation est de moins en moins adaptée au développement agricole.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'accompagnement collectif d'agriculteurs dans des démarches d'expérimentation de pratiques et de productions agricoles innovantes est un travail est difficilement mesurable sur trois ans en termes de résultats chiffrables. Ce travail n'a pas fait l'objet de publications ni de fiches de diffusion de données techniques.

Les démarches collectives et le suivi de projets permettent d'engager des discussions sur la non utilisation d'OGM et l'utilisation de races à faibles effectifs ; toutefois aucune action particulière n'a été engagée par le Parc sur ces deux sujets.

S'agissant des économies d'énergie et de la production d'énergie renouvelable dans les exploitations agricoles, le Parc est associé aux journées d'information de l'Adhume (agence locale des énergies du Puy-de-Dôme).

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Les organismes de recherche (INRA, IRSTEA, VETAGRO-SUP, ...) ont associé le Parc au programme de recherche « MOUVE » sur l'intensification écologique. Ce programme contribue, par des approches scientifiques croisées (agronomie, zootechnie, économie, géographie, sociologie, ...), à la recherche d'autonomie des exploitations et à la protection de la biodiversité par et avec les animaux d'élevage.

Aucun partenariat n'a été formalisé sur la période avec les structures départementales ou régionales de développement de l'Agriculture Biologique, notamment pour des questions de réorganisation de ces structures. Des échanges techniques restent très fréquents.

Le CFPPA d'Aurillac a assuré la maîtrise d'œuvre du programme de formation développement des fourmes et fromages fermiers. L'EDE du Puy-de-Dôme a assuré la réalisation des diagnostics multifonctionnels.

Avec la mise en place de la prochaine PAC, des futures programmations FEADER et mesures agro-environnementales (MAEC), de nouveaux partenariats vont s'établir avec le Conseil régional et l'Etat (DRAAF) ainsi qu'avec les chambres d'agriculture, les CEN, la recherche et l'enseignement.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.3.1 : Accroître l'autonomie des exploitations agricoles et diffuser des pratiques durables	2011	1 954,26 €	0,00 €	
	2012	0,00 €	0,00 €	
	2013	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	1 954,26 €	0,00 €	163 j

2.3.2 : Développer les filières courtes et mettre en valeur les produits locaux.

Actions réalisées pendant les trois années

L'action du Parc a porté essentiellement sur :

- l'animation et le développement du réseau « Saveurs du Livradois-Forez » : refonte de la Charte, création des outils de communication et du guide de communication, organisation de journées professionnelles pour faciliter la découverte des produits ...
- l'accompagnement de l'extension de la laiterie de la Tourette (qui concerne également l'objectif précédent tant sur l'autonomie des exploitations que sur le développement de l'Agriculture Biologique,
- le travail avec la communauté de communes de Courpière pour la structuration des producteurs de ce territoire en association,
- l'accompagnement de la création de « l'étincelle gourmande » sur le canton de Noirétable,
- ainsi que la promotion du dispositif « agri local 63 » auprès des producteurs et des collectivités du Parc.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

La constitution du réseau des « Saveurs du Livradois-Forez » a permis de rassembler une centaine de producteurs et commerces de proximité.

L'ensemble de ces démarches collectives nécessite encore un travail important d'animation du Parc et des collectivités locales, l'objectif étant de parvenir à terme à une meilleure autonomie des agriculteurs.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Les communautés de communes s'engagent de plus en plus dans ces démarches.

Au niveau des budgets, le Conseil régional a soutenu l'animation du réseau Saveurs du Livradois-Forez, en complément des crédits Leader.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.3.2 : Développer les filières courtes et mettre en valeur les produits locaux	2011	237,51 €	19 969,14 €	
	2012	20 216,10 €	18 800,00 €	
	2013	12 669,60 €	0,00 €	
	TOTAL	33 123,21 €	38 769,14 €	148 j

2.3.3 Maintenir un tissu agricole dense par l'installation de nouveaux actifs.

Actions réalisées pendant les trois années

L'action du Parc a porté essentiellement sur :

- le suivi de l'action du Réseau agricole Livradois-Forez et le suivi de la réalisation de nouveaux diagnostics fonciers sur 4 communautés de communes (Montagne Thiernoise, Ambert, Livradois porte d'auvergne et plateau de la Chaise Dieu) dans la démarche d'extension de ce réseau ;
- l'organisation de journées d'information sur l'installation et la transmission des exploitations avec la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme
- le suivi et l'animation du dispositif d'installation/reprises d'exploitations « Cap'Agri », dans le cadre du dispositif global d'accueil de nouvelles populations « Cap'actif », avec l'organisation de réunions d'échange bimestrielles entre techniciens des différents organismes intervenant dans l'accompagnement de projets d'installation et dans la cessation d'activité ;
- Le suivi et l'accompagnement de projets, notamment pour les projets hors cadres des installations aidées (environ 80 projets suivi sur les trois ans).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Les communautés de communes membres du Réseau agricole Livradois-Forez s'approprient de plus en plus la question de l'installation et du devenir du foncier agricole sur leur territoire.

Le Livradois-Forez est un des territoires d'Auvergne où le taux d'installation par rapport au nombre de cessations est le plus élevé.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Un partenariat efficace s'est instauré depuis 2010 avec la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme. Le Conseil général du Puy-de-Dôme soutient l'action du Réseau agricole Livradois-Forez avec un financement direct des postes d'animateurs et par la création des contrats territoriaux d'agriculture durable : outils d'accompagnement financier des projets sur les communautés de communes du réseau.

Le Conseil régional contribue à cette dynamique par les contrats Auvergne +.

La réalisation du diagnostic foncier sur le plateau de La Chaise-Dieu et l'accompagnement de cette communauté de communes pour la mise en œuvre d'un programme d'actions à caractère agricole permet d'engager des discussions en vue d'un soutien du département de la Haute-Loire.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.3.3 : Maintenir un tissu agricole dense par l'installation de nouveaux actifs	2011	0,00 €	0,00 €	
	2012	0,00 €	0,00 €	
	2013	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	293 j

2.4.1 : Partager et animer une stratégie touristique commune misant sur l'image parc naturel

Actions réalisées pendant les trois années

- Définition de la stratégie et d'un plan d'action touristique du territoire 2011-2015 en concertation avec les acteurs touristiques et partenaires (tant à l'échelle du Massif Central avec l'association Inter Parcs du Massif Central (IPAMAC) qu'au niveau européen avec Europarc).
- Organisation de rencontres annuelles entre acteurs touristiques du territoire dans le cadre du forum permanent.
- Soutien à l'association « Maison du tourisme du Parc Livradois-Forez » :
 - Mise à disposition de locaux
 - Mission d'ingénierie touristique confiée par le Parc pour la réalisation des actions d'information, d'observation, de promotion, de communication, et d'organisation de l'offre d'itinéraires de randonnée à l'échelle du Livradois-Forez
 - Contribution financière au programme d'actions (notamment sur les actions de promotion).
 - Aide à la réalisation d'opérations spécifiques : étude sur le projet d'office de tourisme intercommunautaire (OTI), relations presse, journée découverte, édition de topoguides.
 - Aide à la réflexion pour la transformation de la Maison du tourisme en Office de tourisme intercommunautaire.
- Sensibilisation des professionnels aux principes de tourisme durable via le réseau IPAMAC : participation au concours « un autre tourisme s'invente ici » et travail sur le volet 2 (engagement des prestataires) et le volet 3 (commercialisation de l'offre qualifiée) de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) dans les espaces protégés.
- Développement d'outils de communication et promotion touristique (en lien avec la Maison du tourisme) :
 - Relations presse (voyage de presse, journée de formation « accueil de journalistes », réalisation de mobilier pour des salons touristiques et manifestations locales).
 - Editions de documentations (carte « tourisme & patrimoine » du territoire du Parc et document d'appel « voyage au cœur du Livradois Forez »).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

- Pas d'accompagnement du Parc sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement touristique intercommunaux (pôles touristiques majeurs de La Chaise Dieu, Thiers, Ambert et Billom).

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

- Peu de mise en valeur de l'image Parc par le CRDTA dans ses outils de communication (aucune évolution depuis la nouvelle charte du Parc).
- Promotion et stratégie communes des parcs du Massif Central grâce au travail de l'IPAMAC
- Prise de conscience des EPCI sur l'importance de l'image « Parc naturel régional » qui se sont engagés dans la réflexion sur l'évolution de la Maison du Tourisme en OTI.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.4.1 : Partager et animer une stratégie touristique commune misant sur l'image « parc naturel »	2011	48 257,59 €	0,00 €	
	2012	33 489,15 €	0,00 €	
	2013	99 123,51 €	43 108,51 €	
	TOTAL	180 870,25 €	43 108,51 €	268 j

2.4.2 : Développer et structurer une offre touristique originale de découverte de la nature, des patrimoines et des hommes

Actions réalisées pendant les trois années

- Soutien aux initiatives de valorisation de la randonnée sur le territoire du Livradois-Forez, dans le cadre des missions assurées par la Maison du Tourisme :
 - Soutien à l'association Randonnée En Livradois-Forez (RELF)
 - Edition du topo-guide « tour VTT du Parc » et de topoguides de randonnée locaux
 - Maintenance des itinéraires et des équipements des sentiers de randonnée
 - Réédition des topoguides de randonnée locaux) : Balade au Pays de Cunlhat, Balades en Pays d'Ambert et Livradois Porte d'Auvergne, Balades en Pays de Billom Saint-Dier et Randonnées Entre Dore et Allier.
- Soutien financier et technique aux dynamiques touristiques collectives (associations et projets de développement) :
 - Partenariat et soutien aux actions de l'association « La Route des Métiers » : réalisation d'outils de promotion et à l'organisation d'événements.
 - Partenariat et soutien aux actions de l'association « Sur les Pas de Gaspard » : suivi des travaux en communication, mise en place d'une démarche qualité « signe de reconnaissance » et aide à l'organisation d'une rencontre pédagogique.
- Réalisation d'un film de présentation du produit touristique « paysages d'écrivains » (sur la valorisation des paysages et de la littérature).
- Participation au groupe de travail sur la mise en réseau du patrimoine géologique (initié par le CPIE du Velay).
- Edition de la monographie du tourisme en 2013 (en partenariat avec la Maison du tourisme).
- Soutien financier à l'association AGRIVAP sur la valorisation du train touristique.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

- Insuffisance du partenariat avec les structures en charge de l'entretien et du balisage des chemins de randonnée autres que RELF, sur les parties du Parc situées en Haute-Loire et dans la Loire.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

- Appui à la structuration, au développement et à la mise en marché de l'offre touristique du Livradois-Forez par les institutions touristiques régionales et départementales (et particulièrement le CRTDA et le CG63).
- Forte mobilisation des communes, des EPCI et du réseau de bénévoles de l'association RELF pour la mise en réseau et l'entretien des sentiers, ou le financement des actions de développement de la randonnée.
- Qualification et valorisation des PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) par les CG 42+ 63 (forte implication et financement du CG63).
- Pas de concertation avec la Communautés de communes de la Vallée de l'Ance dans le cadre de son projet de labellisation « station pleine nature » et sur les équipements réalisés.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.4.2 : Développer et structurer une offre touristique originale de découverte de la nature, des patrimoines et des hommes	2011	52 226,36 €	1 450,00 €	
	2012	22 215,59 €	0,00 €	
	2013	16 050,21 €	0,00 €	
	TOTAL	90 492,16 €	1 450,00 €	69 j

2.4.3 : Accompagner les acteurs du tourisme et les vacanciers vers des pratiques plus durables

Actions réalisées pendant les trois années

- Le Parc est signataire du Volet 1 (stratégie de tourisme durable) de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés (CETD) depuis 2011.
- Sensibilisation des entreprises touristiques à la démarche de progrès en matière de tourisme durable au titre du volet 2 de la CETD et programme d'accompagnement des prestataires :
 - aide personnalisée à la constitution de contrat de progrès,
 - réalisation d'audits qualité,
 - mise en place d'outils de promotion et communication,
 - organisation de formations/voyage d'étude,
 - financement d'expertises individuelles,
 - création de fiches pratiques et d'outils de sensibilisation des clientèles,
 - mise en place d'une malle aux trésors.
- Lancement du programme marque « Accueil du Parc » pour qualifier les hébergements touristiques engagés dans le tourisme durable (dossier déposé à la Fédération des PNR en 2011).
- Organisation de journées de découverte annuelles à destination des prestataires touristiques du territoire :
 - 2011 : « les énergies renouvelables pour le chauffage » (8 participants), « rénovation thermique du bâti ancien » (8 participants) et journée découverte sur le thème des Jardins (77 participants)
 - 2012 : journée découverte « Mon Parc Naturel Régional » (19 participants), voyage d'étude dans les Cévennes (20 participants)
 - 2013 : voyage d'étude dans le Parc des Volcans d'Auvergne sur le thème de l'ancrage territorial (13 participants), deux chantiers participatifs sur les enduits en terre et la construction d'un mur en paille (5 et 7 participants) et trois sessions de formation sur le positionnement marketing (17 participants) et une journée découverte du Parc sur le thème de l'économie (76 participants) et une journée découverte du plateau de la Chaise Dieu (68 participants).
- Soutien aux porteurs de projets touristiques pour un montant de 2209.25€ qui a servi :
 - Au centre VTT d'Aubusson pour un accueil presse du 8 & 9/04/09. (747,42 €) ;
 - A l'association TEAM DORE EVASION pour l'accueil de journalistes (461.83 €) ;
 - A l'association Fromages et Patrimoines pour une subvention de 1000 €.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

- Forte mobilisation des acteurs touristiques du territoire dans l'élaboration de la stratégie de tourisme durable du Parc.
- Mobilisation croissante des professionnels sur la prise en compte des principes du tourisme durable dans leur établissements : 33 structures touristiques engagées dans les démarches de progrès du Parc (18 signataires de la CETD et 15 labellisées Accueil du Parc).

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

- Mutualisation des audits pour les hébergements avec le CRDTA sur Nattitude et la marque Accueil.
- Soutien de la CCI du Puy de Dôme dans le portage de projets.
- Pas de valorisation de la marque « accueil du Parc » et de la CETD par les départements et le CRDTA.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.4.3 : Accompagner les acteurs du tourisme et les vacanciers vers des pratiques plus durables	2011	89 375,27 €	15 262,22 €	
	2012	60 310,79 €	12 177,59 €	
	2013	51 899,89 €	921,00 €	
	TOTAL	201 585,95 €	28 360,81 €	665 j

2.5.1 : Faire du bois la 1^{ère} ressource énergétique pour le chauffage

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.5.1 Faire du bois la 1 ^{ère} ressource énergétique pour le chauffage	2011	741,52 €	0,00 €	
	2012	0,00 €	0,00 €	
	2013	2 000,00 €	0,00 €	
	TOTAL	2 741,52 €	0,00 €	24 j

2.5.2 : Valoriser d'autres sources d'énergies renouvelables

Actions réalisées pendant les trois années

- **Accompagnement de la SAEML Eole-Lien**

Afin de mettre en œuvre le principe de solidarité territoriale inscrit dans son schéma éolien, le Parc et douze collectivités du Parc (neuf communautés de communes et trois communes) se sont associés à la Société ABO Wind, en juillet 2010, pour créer la SAEML Eole-lien du Livradois-Forez. La présidence de la Société ayant été confiée au Président du Parc, la gestion courante est assurée par le Parc, dans le cadre d'une convention.

La SAEML a déposé les dossiers de demande de permis de construire, de demande d'autorisation d'exploiter et de demande d'autorisation de défrichement en décembre 2012 pour un projet de cinq éoliennes sur la commune de Saint-Clément-de-Valorgue. Ce projet était encore en phase d'instruction fin 2013.

Le Parc a accompagné les collectivités durant toute la phase de développement de ce projet. Concernant l'accompagnement technique, de nombreux échanges ont eu lieu entre le Parc et l'actionnaire privé de la SAEML, chargé des études techniques.

Le Parc assure également le pilotage et la coordination d'une mission d'information et de concertation pour les projets éoliens sur son territoire. Plusieurs actions ont été menées dans le cadre de ce programme à la fois :

- pour informer les citoyens : articles de presse, bulletins municipaux et intercommunaux, bulletins d'informations spécifiques sur l'éolien (2 bulletins pour le secteur Sud-Forez, un bulletin pour le secteur Sud-Livradois), visites de parcs éoliens ;
- mais aussi pour les associer à la concertation : permanences publiques, comité local de suivi (pour le projet à Saint-Clément-de-Valorgue situé dans le secteur Sud-Forez). Le comité local de suivi du projet de Saint-Clément-de-Valorgue s'est réuni quatre fois pendant la phase d'élaboration du projet de 2011 à 2013. Il regroupe des élus, des associations spécialisées, des associations d'utilisateurs et des experts. Il constitue un espace de concertation pour à la fois prendre connaissance des résultats des études réalisées et faire des propositions.

Une matinée de présentation du projet de la SAEML à Saint-Clément-de-Valorgue avec une visite du site a été organisée en septembre 2012. Par ailleurs, le dossier principal du journal du Parc n°25 de l'été 2013 a été consacré à l'éolien en Livradois-Forez et notamment à la SAEML et ses projets.

- **Développement du photovoltaïque**

Depuis 2010, le Parc souhaite favoriser un « développement responsable » du photovoltaïque sur son territoire. En 2010 et 2011, un bureau d'études a réalisé un travail de recensement de projets et d'élaboration d'un document pour les collectivités. En 2012, une journée de sensibilisation sur la filière photovoltaïque pour les collectivités a été organisée.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'implication du Parc est très conséquente pour la SAEML et ses projets et surtout celui de Saint-Clément-de-Valorgue, que ce soit d'un point de vue technique mais aussi administratif. Ceci est dû notamment à la complexité et au niveau d'exigence et de qualité du projet de la SAEML à Saint-Clément-de-Valorgue qui ont conduit à une étude d'impact sur l'environnement poussée. Ce projet a mobilisé une part importante des moyens d'animation dont le Parc dispose au détriment des autres programmes en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Il apparaît important que les collectivités partenaires de la SAEML continuent de s'approprier la démarche et portent un discours mobilisateur sur leur territoire. Le Parc devra continuer à veiller à ce portage local.

Il s'agit également de continuer à bien communiquer sur l'ensemble de la politique énergétique du Parc et dans ce cadre, « resituer » son implication dans l'éolien. L'éolien doit apparaître comme un élément de sa stratégie énergétique parmi d'autres éléments.

Concernant le solaire photovoltaïque, un travail de recensement de toitures valorisables et d'accompagnement de projets constitue la suite des démarches à envisager.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.5.2 : Valoriser d'autres sources d'énergies renouvelables	2011	45 186,23 €	65 829,97 €	
	2012	21 604,05 €	23 126,47 €	
	2013	10 076,30 €	20 974,68 €	
	TOTAL	76 866,58 €	109 931,12 €	451 j

3.1.1 : Favoriser l'innovation, diffuser les bonnes pratiques et faciliter l'installation d'entreprises responsables.

Actions réalisées pendant les trois années

- **Animation de réseaux d'acteurs économiques et d'entreprises responsables**

Faire du Livradois-Forez un territoire d'excellence en matière de production responsable nécessite que tous les acteurs intervenant en accompagnement des projets des entreprises partagent cet objectif, coordonnent leurs interventions et se professionnalisent pour offrir un accompagnement de qualité aux entreprises.

Le Parc ne peut agir seul dans ce domaine et anime donc deux réseaux d'acteurs complémentaires.

- Le réseau Cap Actif réunit les partenaires de la création reprise d'entreprises ; il s'agit d'un outil coopératif permettant d'accompagner les créateurs repreneurs d'entreprises et d'orienter les projets vers des activités plus durables.
- Le réseau DERSELF (Développement de la RSE en Livradois-Forez) réunit les partenaires accompagnant le développement des entreprises et intervient en appui aux entreprises souhaitant améliorer leur performance par une meilleure prise en compte de leur Responsabilité Sociétale dans leurs stratégies.

La gouvernance propre de chaque réseau permet une appropriation et un engagement fort des partenaires du Parc en faveur des objectifs de la Charte. Un troisième outil en cours de création devrait permettre de répondre aux problématiques de création et de développement dans une logique de responsabilité sociétale d'une catégorie d'acteurs particulier, ceux de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre d'un projet de pôle territorial de l'ESS initié en 2013.

- **Développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**

- Les trophées des entreprises du Parc Livradois-Forez visent à valoriser des actions exemplaires des acteurs économiques dans le domaine de la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Les trophées distinguent les projets de création reprise d'entreprises et les projets de développement d'entreprises. En 2013, 12 entreprises ont été lauréates. Au travers des outils de communications, ses bonnes pratiques apportent des références locales en matière performance environnementale et sociale.
- A partir d'un état des lieux des pratiques de développement durable dans les entreprises, partagé avec les entreprises et les organismes partenaires, un projet en faveur du développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises du Livradois-Forez a été défini. Un document d'orientation et un plan d'action ont été adoptés en octobre 2013 à partir de 5 axes stratégiques.

- **Renforcement de l'attractivité économique du Livradois-Forez**

En favorisant l'innovation environnementale et sociale des entreprises, le Parc contribue à l'attractivité économique du Livradois-Forez en lui donnant une identité de territoire innovant, responsable et capable de répondre aux grands enjeux mondiaux.

- **Soutien à la création et à la reprise d'entreprises responsables dans le cadre du réseau Cap Actif**

Le réseau Cap'Actif intervient à deux niveaux pour encourager la création d'entreprises responsables, d'une part en qualifiant l'offre d'accueil d'entreprise afin d'attirer des entreprises durables et d'autre part en accompagnant les projets au mieux, afin de garantir leur viabilité économique et leur ancrage territorial.

La qualification de l'offre d'accueil peut en effet encourager la création d'entreprises performantes sur le plan environnementale et sociale.

- le Parc a commencé à expérimenter une démarche de « construction d'offres d'activités durables », visant à identifier des activités potentielles valorisant les ressources locales ou répondant à des besoins locaux et à proposer ces activités à des porteurs de projet. Ces trois années ont permis de tester la démarche et de la partager avec les partenaires et les acteurs du territoire. Elle a permis pour l'instant l'installation de deux activités, l'une de broyage de souches et l'autre d'une brasserie artisanale.
- Le Parc encourage également les collectivités à prendre en compte les aspects environnementaux et paysagers dans leurs projets immobiliers d'accueil d'entreprises. Deux Communautés de communes seulement sont ainsi accompagnées pour leurs projets de création ou de réhabilitation de zones d'activité ; c'est donc encore une démarche marginale sur le territoire.

L'accompagnement des projets : il s'agit de favoriser la création d'entreprises viables à long terme. En effet le rôle complémentaire des membres du réseau assure une prise en charge globale des projets, un accompagnement individualisé et la prise en compte des spécificités du territoire dans les projets. Les partenaires (chambres consulaires, communautés de communes etc.) jouent également un rôle important auprès des chefs d'entreprises proches de la retraite pour les sensibiliser à la transmission, et notamment les informer de la possibilité d'une reprise en SCOP par les salariés.

- **Concours à la création-reprise d'entreprises**

Après plus de 20 ans d'existence, le Concours création reprise d'entreprises a évolué en 2013 vers les Trophées des entreprises du Parc Livradois Forez. La commission développement économique du Parc a souhaité ainsi mieux valoriser les bonnes pratiques des entreprises en matière de développement durable. Ces trophées sont organisés tous les 2 ans et valorisent au maximum 12 entreprises en création, reprise ou développement. La plupart des candidatures portent sur des actions souvent cantonnée à la dimension « environnement » de la RSE.

- **Développer l'écologie industrielle**

Dans le cadre d'un projet porté par MACEO, la CCI de Thiers, la Ville de Thiers et le Parc Livradois Forez, 20 entreprises ont bénéficié d'un bilan de flux permettant de repérer les synergies possibles en termes d'écologie industrielle. Fin 2011, les entreprises du panel ont décidé d'approfondir la thématique des « papiers/cartons/plastiques usagés ». Un cahier des charges a été mis au point pour une prestation de reprise et de valorisation la plus locale possible des déchets carton, papier et plastiques des entreprises du groupe de travail.

- **Préfiguration d'un « Pôle Economie Sociale et Solidaire sur le territoire du Livradois-Forez ».**

En Livradois-Forez, les acteurs de l'ESS représentent plus de 2 400 emplois. Grâce à leur mode de gouvernance et à leur ancrage local, ces acteurs peuvent être incubateurs d'innovations et d'expérimentations. Inspirée des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) et basé sur une démarche ascendante de mise en réseaux, la démarche de pôle ESS est menée par la CRESS Auvergne en étroite collaboration avec deux territoires d'expérimentation, dont le Parc Livradois-Forez. Lancée en août 2013, ce travail s'appuie sur une animation importante. Plus d'une trentaine d'acteurs de l'ESS se sont mobilisés pour construire un projet collectif. L'enjeu est aujourd'hui de renforcer les liens avec les EPCI et d'imaginer un modèle économique durable pour le fonctionnement de ce pôle. Le pôle ESS doit être un facilitateur de coopérations et de mutualisations pour les acteurs économiques. Il a l'ambition de faciliter l'émergence de nouveaux

processus de production plus justes, plus solidaires, plus créateurs d'emplois et plus respectueux des écosystèmes.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

S'agissant des Trophées des entreprises, peu d'entreprises ont une démarche globale en matière de développement durable. La plupart des candidatures portent sur des actions souvent cantonnée à la dimension « environnement » de la RSE. Les actions du réseau Cap Actif et DERSELF en faveur d'activités plus durables, devraient permettre d'améliorer la prise en compte de cette approche dans la vie des entreprises.

Le développement de la RSE en Livradois-Forez fait l'objet d'une belle dynamique coordonnée par le PNR et d'un engagement fort des organismes partenaires. Toutefois, quelques points de vigilance ont été repérés pour la suite du projet : conserver le lien avec les entreprises, veiller à aborder la RSE d'une manière transversale et stratégique plutôt que par des entrées thématiques et réglementaires (environnement, condition de travail, santé, innovation...), maintenir l'approche partenariale, coordonnée, et lisible pour les entreprises.

S'agissant du soutien à la création et à la reprise d'entreprises responsables dans le cadre du réseau Cap Actif, la démarche de qualification de l'offre d'accueil s'appuie sur l'implication de nombreux acteurs économiques, elle contribue également à créer des synergies, des échanges d'informations et des liens entre acteurs favorables à un ancrage local des activités et des projets. L'enjeu est aujourd'hui de pérenniser la démarche et d'inciter les partenaires à s'en saisir, notamment les communautés de communes.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Les Chambres consulaires restent encore timides sur l'approche RSE. Bien qu'en 2012, la CCI Auvergne a adopté un schéma sectoriel transversal pour le développement durable des entreprises et des territoires et ambitionne notamment le développement de la RSE, les moyens mis en œuvre sur le territoire sont insuffisants.

Le Conseil régional, chef de file de l'action économique, n'a aucun dispositif d'accompagnement des entreprises dans le domaine de la RSE.

Par ailleurs, en termes d'attractivité économique, le Parc n'a pas les moyens de communiquer en direct. Il compte sur les moyens du Conseil régional dans le cadre des opérations Auvergne Nouveau Monde ou New Deal. Or ces dispositifs d'accueil à l'échelle régionale privilégient une image « destination touristique » et ne valorisent pas suffisamment le Parc Livradois-Forez comme un territoire d'accueil d'entreprises durables.

S'agissant du soutien à la création et à la reprise d'entreprises responsables dans le cadre du réseau Cap Actif, la forte implication des partenaires est un élément clé de son efficacité ; pour améliorer leurs pratiques en termes d'accompagnement des porteurs de projets vers une approche globale de responsabilité sociétale de leur entreprise, des journées d'échanges sont prévues à ce sujet pour construire une approche commune de la question. Enfin l'accent mis sur l'accueil de nouveaux habitants au sein du réseau Cap Actif, dans le cadre de la politique régionale et des actions de l'ARDTA, permet de faciliter l'installation de nouvelles familles, mais l'impact de cette politique reste extrêmement difficile à mesurer.

Le Conseil régional d'Auvergne et l'Etat ont soutenu fortement en 2013 la démarche de préfiguration d'un pôle ESS.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.1.1 : Favoriser l'innovation, diffuser les bonnes pratiques et faciliter l'installation d'entreprises responsables	2011	83 971,18 €	43 630,86 €	
	2012	759,82 €	31 046,69 €	
	2013	97 081,90 €	39 350,86 €	
	TOTAL	181 812,90 €	114 028,41 €	1 065 j

3.1.2 : Accompagner la mutation du secteur bâtiment vers l'éco-construction

Actions réalisées pendant les trois années

Pour développer l'éco-construction, la stratégie du Parc est de stimuler prioritairement la demande d'éco-rénovation et d'éco-construction en agissant sur la commande publique et sur la commande des particuliers, puis de structurer une offre par la formation et la mise en réseau des artisans, l'installation de nouveaux acteurs :

- concernant la demande publique, il accompagne les projets publics de rénovation ou construction dans le cadre de l'Atelier d'Urbanisme en Livradois-Forez pour orienter les projets vers une plus grande qualité environnementale et sociale ;
- s'agissant de la demande des particuliers, il diffuse de l'information au travers des livrets « rénover et construire en Livradois-Forez » ;
- pour développer les compétences techniques des artisans, il contribue à la mise en place avec le GRETA Livradois-Forez d'une formation « CAP Eco-Construction » reconnue par l'inspection académique de Clermont-Ferrand en mars 2012 au travers du certificat « écoconstructeur ».

Entre 2011 et 2013, l'action du Parc a essentiellement porté sur la mise en œuvre d'un programme spécifique en faveur du développement du pisé et du matériau terre, avec :

- l'édition d'un livret et la réalisation d'une exposition itinérante « Rénover et construire en pisé dans le Parc naturel régional Livradois Forez », complétés d'un site internet <http://pise-livradois-forez.org/> où sont notamment identifiés les professionnels, dans le but de mieux faire connaître les qualités des constructions en terre ;
- des animations organisées dans le but de sensibiliser les habitants, les élus, les artisans aux qualités du pisé et diffuser les connaissances en matière de rénovation et construction en terre : 31 établissements scolaires dont 24 écoles primaires, 5 collèges et 2 lycées ont participé au projet du Parc « la terre et le pisé » ;
- 8 chantiers participatifs organisés durant le printemps 2012 et impliquant plus de 150 habitants ; en échange de leur implication sur le chantier, les participants apprennent de nouvelles techniques pour construire et rénover en terre. Ces chantiers ont permis de faire passer des messages sur les bonnes pratiques en matière de rénovation et sur les potentiels de la terre dans les projets de construction.
- des formations à la construction terre organisées à destination des professionnels et prescripteurs : artisans, architectes, bureaux d'études, CAUE ...

Cette action a permis d'installer 3 artisans dans le domaine de la construction/rénovation en terre.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'activité économique liée à la rénovation ou à la construction terre reste très faible. Malgré un riche patrimoine en pisé, le Livradois-Forez ne présente pour le moment pas un marché suffisant pour mobiliser les professionnels autour d'un projet de développement d'une filière terre.

Les actions de sensibilisation du grand public doivent être poursuivies (les chantiers participatifs pisé sont reconduits en 2015), mais c'est le levier de la commande publique qui sera le plus efficace pour montrer des exemples et avoir un effet d'entraînement. Le Parc, avec l'Atelier d'Urbanisme en Livradois-Forez, doit concentrer son action sur le repérage et l'accompagnement des projets publics susceptibles de constituer des références en matière de rénovation et construction en terre. Un premier bâtiment public a été construit en partie en pisé à Marsac-en-Livradois. Ce bâtiment regroupant de locaux de santé et un commerce alimentaire a été à plusieurs fois récompensé en 2013 : 1er prix national d'Architecture en terre crue et Prix de la Première œuvre, Le Moniteur.

A l'avenir, le Parc doit poursuivre, dans le cadre de l'Atelier d'Urbanisme Livradois-Forez, le repérage et l'accompagnement des projets publics susceptibles de constituer des références en matière d'éco-rénovation et éco-construction. La commande publique doit notamment avoir un effet de levier sur le marché de l'éco rénovation thermique en Livradois-Forez en incitant les artisans à se professionnaliser et à former des groupements d'artisans aux compétences complémentaires.

Par ailleurs, le Parc doit concentrer davantage son action sur la construction en bois local. Ce marché est en plein développement et plusieurs entreprises du territoire s'y intéressent. Ce marché souffre d'une faible lisibilité de l'offre pour les clients, d'un manque de qualification de certaines entreprises, d'une difficulté à mobiliser les bois locaux et d'une absence de reconnaissance des entreprises performantes.

L'association « Chanvre d'Auvergne » souhaite également associer le Parc au développement de l'utilisation du chanvre dans la construction et la réhabilitation. Cette filière souffre actuellement des faibles volumes de production du chanvre qui ne permettent pas d'envisager une structuration plus importante de la filière. Le Parc pourrait donc concentrer son action sur la promotion de la culture du chanvre auprès des agriculteurs.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Depuis l'adoption de la Charte du Parc, le contexte réglementaire national et la prise de conscience ont conduit de nombreux acteurs à intervenir en faveur du développement de l'éco construction. Plusieurs organismes (Espace Info Energie, ADHUME, ADIL, CAUE...) conduisent en partenariat avec le Parc, de nombreuses actions de sensibilisation en direction des collectivités et des particuliers (notamment l'opération « Ma Maison Ma Planète »). La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la CABEB, la FFB accompagnent les entreprises dans leur montée en compétence et leur promotion.

Le Parc doit mieux travailler avec Auvergne Promobois qui conduit une « Démarche Qualité Construction Bois » dans le cadre d'une formation action avec les entreprises de la construction bois, qui vise à professionnaliser et harmoniser les pratiques autour d'un cahier des charges techniques exigeant. Plusieurs entreprises du Livradois-Forez y participent.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.1.2 : Accompagner la mutation du secteur bâtiment vers l'éco-construction	2011	39 872,48 €	16 857,00 €	
	2012	18 906,25 €	18 562,50 €	
	2013	0,00 €	29 924,57 €	
	TOTAL	58 778,73 €	65 344,07 €	135 j

3.2.1. Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat

Actions réalisées pendant les trois années

Le Parc a accompagné plusieurs procédures d'élaboration ou de révision de documents d'urbanisme :

Schéma de cohérence territorial

- SCoT du Grand Clermont, avec une démarche d'élaboration spécifique d'élaboration du volet paysager commun aux chartes de PNR et au SCoT (cf 1.2.1)
- SCOT du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud (approuvé)
- SCOT du Pays du Velay (en cours)

Programmes locaux de l'habitat

- Programme local de l'Habitat de la communauté de communes Billom-St Dier,
- Etude habitat du bassin Ambertois (7 PLH),
- Etude habitat du bassin Thiernois (4 PLH))

PLU intercommunaux :

- PLUi de la CC du Pays d'Olliergues (approuvé : au vu de la qualité du travail réalisé et de la cohérence entre les dispositions du PADD et du règlement et les engagements de la Charte du Parc, le Comité syndical du Parc a rendu un avis favorable au PLUi de la communauté de communes du Pays d'Olliergues) ;
- PLUi de la CC du Pays de Cunlhat (en cours)
- PLUi de la CC de la Vallée de l'Ance (en cours)
- PLUi de la CC du Pays d'Ambert (en cours)

PLU communaux

- Arconsat (révision POS en PLU),
- Châteldon (révision PLU),
- Sermentizon (révision POS en PLU),
- La Monnerie le Montel (révision POS en PLU),
- St Jean en Val (carte communale),
- Neuville : dans le cadre de la révision du POS en PLU de la commune de Neuville, animation d'un atelier de paysage, incluant une demi-journée d'animation sur le terrain, avec des membres du Conseil Municipal et le bureau d'études ; l'Atelier d'Urbanisme en Livradois Forez a réalisé un document de restitution pointant les enjeux d'urbanisation sur la commune.

Prise en compte des réseaux écologiques dans les documents d'urbanisme (cf. 1.1.3)

Une démarche expérimentale a initiée par le Parc en 2013 sur le territoire de la communauté de communes Billom Saint-Dier, afin de traduire au mieux la Trame Verte et Bleue (TVB) dans des démarches de planification et des programmes d'aménagement. Cette expérimentation permettra d'alimenter d'autres démarches d'élaboration et/ou de révisions de documents d'urbanisme sur le Livradois-Forez et sur le territoire du SCOT du Grand.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Fin 2013, 81 communes disposent d'un document d'urbanisme approuvé ou en cours d'élaboration, soit 51 % des communes du Parc.

Elles représentent 82 % de la population et 57% de la superficie du territoire Parc.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Chaque territoire a bénéficié, en amont du lancement de la procédure, d'une formation/action destinée aux élus afin de préparer dans les meilleures conditions la démarche de PLUi. Ces formations/actions, sous maîtrise d'ouvrage de l'ARDTA, ont notamment permis de mettre au point les cahiers des charges de consultation des bureaux d'études.

La CC du Pays d'Arlanc a également fait l'objet de cette formation/action. La procédure de PLUi n'est pas engagée à ce jour sur ce territoire.

L'Etat ainsi que la communauté de communes Billom Saint-Dier et le Pays du Grand Clermont sont fortement impliqués sur la démarche expérimentale de prise en compte des réseaux écologiques dans les documents d'urbanisme.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.2.1 : Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat	2011	0,00 €	0,00 €	
	2012	0,00 €	0,00 €	
	2013	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	309 j

3.2.2 : Favoriser la qualité et l'exemplarité dans les projets d'aménagement

Actions réalisées pendant les trois années

Dans le cadre de sa mission d'expérimentation, le Parc a répondu à deux appels à projets.

- **Habiter Autrement les centres-bourgs**

Le projet « habiter autrement les centres-bourgs », porté conjointement par le Parc et le Conseil général du Puy-de-Dôme, répondait à un appel à projets lancé par le Comité de Massif / Massif-Central et la Région Auvergne à l'attention des départements et leurs territoires souhaitant construire une offre d'accueil qualifiée.

Six communes du Parc, situées dans la partie Puy-de-Dôme bénéficiant d'un programme de financement Leader ont été sélectionnées sur dossier. Les études sur les centres-bourgs de Courpière, Châteldon et La Monnerie-le-Montel et Cunlhat ont été confiées à 3 équipes pluridisciplinaires différentes ; Saint-Germain-l'Herm et Saint-Dier-d'Auvergne ont bénéficié de travaux réalisés par des étudiants des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture de Clermont-Ferrand et de Lyon.

Les pistes de travail dégagées de cette démarche peuvent être regroupées en 6 grandes thèmes :

- Méthodes, outils de travail et appropriation des études
- Evolution du tissu urbain
- Foncier
- Aspects réglementaires
- Logement
- Commerces, services et activités

Le programme a fait l'objet d'une animation importante de la part du Parc jusqu'en fin d'année 2013 et a donné lieu à deux publications : un cahier du Parc « Habiter autrement les centres-bourgs » (édité à 1525 exemplaires), un manuel pratique « Habiter autrement les centres-bourgs du Massif central - l'exemple du Livradois-Forez » (édité à 750 exemplaires).

- **Démarche d'habitat groupé en autopromotion**

Soutenue dans le cadre d'un appel à projets lancé en 2011 par le ministère de l'écologie et la DATAR, cette démarche expérimentale s'appuie sur le travail conduit par la commune de Bertignat depuis 2008 sur un projet d'éco-hameau (dans le but d'accueillir une nouvelle population et ainsi maintenir son offre de services et son attractivité). L'idée était de conduire, en appui à la commune, un programme d'assistance et de médiation auprès des candidats à la construction de maisons individuelles dans le but de construire une démarche d'habitat groupé avec un objectif final d'exemplarité, en particulier dans le domaine de l'éco-construction et de la qualité architecturale et paysagère.

Maître d'ouvrage et coordinateur de l'opération, le Parc a confié à une équipe de prestataires spécialisés (architecte, thermicien, et médiateur en projets collectifs) une mission.

Sur une quinzaine de candidats potentiels, quatre ont participé aux réflexions dans le cadre de la mission, mais un seul a souhaité aller au terme de son projet (construction d'une maison individuelle prévue fin 2014). La mission a donc pris fin prématurément, faute d'un nombre suffisant de candidats.

- **Signalétique**

Le Parc accompagne les projets de Schéma de signalisation touristique et économique sur les communautés de communes ou les communes de son territoire.

En 2012, le Parc a également renouvelé ses 34 panneaux d'entrée de Parc.

Par ailleurs, un programme d'implantation de panneaux d'appartenance des communes au Parc a été élaboré. Ce type de signalétique sera implanté aux entrées d'une trentaine de villes et villages en 2014.

- **Atelier d'Urbanisme en Livradois-Forez**

Dans le cadre de l'Atelier d'Urbanisme en Livradois-Forez, le Parc a accompagné les projets des collectivités bénéficiaires du service.

Par ailleurs, pour favoriser la qualité et l'exemplarité, il est nécessaire de développer une culture commune de l'aménagement durable entre élus, techniciens des EPCI et partenaires techniques. Ainsi entre 2011 à 2013, plusieurs actions ont été menées dans ce sens, avec :

- la mise en place de formation destinée aux élus, aux techniciens et à leurs partenaires, en préalable aux projets d'aménagement et de construction. L'ARDTA a soutenu une formation-action à l'attention d'élus communautaires pour mettre en place un projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (CC Pays d'Aranc) ;
- des échanges d'expériences pour comprendre les attentes en matière d'aménagement durable. A travers l'appui technique de l'Atelier et dans le cadre des Rencontres de l'Atelier, plusieurs visites d'opérations et des échanges entre élus ont été organisés ;
- la valorisation et la communication des projets d'aménagement exemplaire des collectivités locales, à travers l'intervention du Parc sur des manifestations ou la réception de représentants d'autres territoires sur le Livradois-Forez, notamment pour les projets de l'éco-hameau de Bertignat, de logement et bibliothèque à Saint-Jean-des-Ollières, la démarche « Habiter Autrement les Centres-Bourgs » ...

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Avec la mise en place de l'Atelier d'Urbanisme en Livradois-Forez, le Parc a développé un accompagnement des communes et des EPCI dans la conception et le montage de projets d'aménagement exemplaires et durables notamment en termes d'économie d'espace et d'énergie. Une soixantaine de projet a été accompagnée par l'Atelier, avec quelques projets expérimentaux puis un travail de recherche de qualité et d'exemplarité pour chaque projet d'aménagement.

Le programme centres-bourgs a abouti à une réelle sensibilisation et prise de conscience de l'enjeu de la reconquête de ces espaces en secteur rural et en Livradois-Forez en particulier. La mission a produit plusieurs éditions de qualité qui vont permettre de diffuser largement les enseignements et les principaux résultats du programme. Mais l'objectif de mettre en place, en fin de mission, un dispositif technique et financier unique en faveur des centres-bourgs n'a pas été atteint ; par ailleurs, certaines problématiques n'ont pu être traitées suffisamment pour permettre d'explorer de nouvelles pistes (commerces et services par exemple). Le programme doit désormais trouver une suite opérationnelle par la mise en place d'une mission d'accompagnement des collectivités pour le montage d'opérations d'habitat et d'aménagement, et explorer la question des financements pour financer des projets public-privé (la question des coûts et du financement n'ayant quasiment pas été traitée dans les différentes missions conduites sur les sites concernés).

Les difficultés à trouver des candidats pour le projet d'habitat groupé en autopromotion démontrent que le caractère expérimental de ce type de démarche fondée sur des investissements privés nécessite une étape importante (et non prévue) pour formaliser l'engagement des candidats sur l'achat des parcelles ; or les délais impartis par la convention d'attribution de subvention signée avec l'Etat, ont amené le Parc à mettre un terme à la mission fin 2013.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Le Conseil général du Puy-de-Dôme à travers ces financements (Programme d'Aménagement de Bourg, Fond de Renouveau Rural et Urbain) et le programme « Habiter Autrement Les Centres-Bourgs » a participé à l'accompagnement d'études et d'expérimentations visant à adapter le bâti en milieu rural aux modes de vie contemporains, dans le respect des enjeux patrimoniaux et énergétiques. Pour les projets d'aménagement et/ou de construction dont les maîtres d'ouvrage sont les Conseils régionaux et généraux, il n'y a pas eu d'action où l'implication du Parc a permis d'accompagner l'exemplarité et les principes d'un urbanisme durable, tout en tenant compte des documents d'aide à la décision élaborés par le Parc.

La mise en place de l'Atelier d'urbanisme entre 2011 et 2013 a permis aux partenaires techniques membres (Parc, Agences locales de l'énergie, CAUE, DDT et EPCI) d'assurer un meilleur conseil aux collectivités locales et leurs groupements tout au long de l'élaboration de leurs projets d'aménagement et de construction se voulant exemplaires et durables.

L'ADEME est impliquée de manière ponctuelle à travers la mise en place d'un certain nombre d'Approche Environnementale de l'urbanisme (AEU) pour 4 projets sur le territoire du Parc. Cette implication doit être confortée sur le long terme.

Aucune action concrète n'a été mise en place avec les partenaires pour définir une grille d'évaluation des projets d'aménagement et de construction durables propre au Livradois-Forez.

Le programme « Habiter Autrement les Centres-Bourgs » a été l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises des bailleurs sociaux. Mais l'évolution récente de leur cadre d'intervention ne leur permet pas à l'avenir d'être très présents dans les territoires ruraux.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.2.2 : Favoriser la qualité et l'exemplarité des projets d'aménagement	2011	15 461,74 €	75 625,00 €	
	2012	59 667,78 €	47 849,00 €	
	2013	260 596,97 €	13 225,00 €	
	TOTAL	335 726,49 €	136 699,00 €	1 490 j

3.2.3 : Développer l'ingénierie territoriale en créant un atelier d'urbanisme rural

Actions réalisées pendant les trois années

Dans son volet sur la mise en œuvre d'un nouvel urbanisme rural, frugal en espace et en énergie, la Charte du Parc prévoit de développer l'ingénierie territoriale en créant un « atelier d'urbanisme rural ». Cet outil est une réponse à une attente forte des collectivités du Parc, communes et communautés de communes, pour qu'elles soient mieux accompagnées dans la conception et la réalisation de leurs projets d'aménagements.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez est opérationnel. Sa vocation est d'apporter un appui technique aux collectivités du Livradois-Forez dans les champs d'intervention suivants :

- l'appui à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanisme réglementaires ;
- l'appui à tous projets d'aménagement et d'urbanisme ;
- la construction d'une « culture » commune d'un urbanisme frugal en espace et en énergie en mobilisant un large réseau de partenaires publics ou institutionnels et des bureaux d'études privés.

L'Atelier repose sur :

- un collectif de partenaires techniques regroupant le Parc, 15 EPCI, les DDT de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, les CAUE de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, l'Aduhme (Agence locale des énergies et du climat du Puy-de-Dôme) ;
- la mise en place au sein du Parc Livradois-Forez d'un « service d'appui technique en aménagement, urbanisme et paysage ; les EPCI engagés dans la démarche d'Atelier contribuent à ce service mutualisé et a permis de développer des compétences spécifiques au sein de la cellule urbanisme du Parc avec des missions en aménagement, architecture, paysage et urbanisme ; en plus du suivi des projets, cette cellule a également un rôle d'animation et de coordination des différents partenaires techniques de l'Atelier.

L'intervention de l'Atelier permet d'apporter un appui technique dans les domaines suivants :

- définition et mise au point des programmes des opérations ;
- rédaction des cahiers des charges de marchés de maîtrise d'œuvre ;
- appui à la mobilisation de compétences externes (urbanistes, architectes, bureaux d'études,...) ;
- aide aux choix des équipes de maîtrise d'œuvre et des bureaux d'études ;
- suivi technique des missions des bureaux d'études ;
- concertation et mobilisation des partenaires techniques et financiers.

En matière de gouvernance, l'Atelier repose sur deux instances particulières pour permettre d'assurer le respect des objectifs et des orientations de la Charte du Parc, notamment en matière d'urbanisme durable, et d'adapter le dispositif aux besoins et attentes des collectivités du territoire : un comité de pilotage et un comité des usagers. Le comité des usagers regroupe les représentants des EPCI bénéficiant du « service d'appui technique en aménagement, urbanisme et paysage » et le Parc. Le comité de pilotage regroupe en plus les partenaires signataires de la charte de l'Atelier.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

En 2013, sur les vingt-quatre EPCI concernés par le territoire du Parc, quinze participent et bénéficient du dispositif de l'Atelier d'Urbanisme, soit plus de 100 communes comprises dans le secteur d'intervention de l'Atelier.

Un travail d'information en faveur des communes plus importantes du territoire reste à engager.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

La région Auvergne, le département du Puy de Dôme et le programme Leader ont donné les moyens au Parc de mettre en place ce nouvel outil sur son territoire et d'expérimenter son fonctionnement entre 2011 et 2013.

La mise en place de cet Atelier a permis de renforcer les partenariats existants avec les CAUE, les Agences locales de l'énergie mais aussi avec les EPCI et les DDT. Les engagements des partenaires membres du collectif sont exprimés dans la charte de l'Atelier d'urbanisme. Une notice technique précise quant à elle les modalités de fonctionnement entre les différents partenaires membres.

L'ADEME qui a participé à la définition de l'Atelier d'urbanisme n'est pas directement impliqué dans son fonctionnement.. Un partenariat spécifique sur la l'Approche Environnementale de l'Urbanisme est à envisager pour permettre au Parc d'être relais des politiques de l'ADEME en matière d'urbanisme.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.2.3 : Développer l'ingénierie territoriale en créant un atelier d'urbanisme rural	2011	31 836,04 €	16 907,00 €	
	2012	48 559,63 €	50 643,00 €	
	2013	67 403,93 €	84 811,00 €	
	TOTAL	147 799,60 €	152 361,00 €	576 j

3.3.1 : Jouer l'atout de la voie ferrée Peschadoires-Estivareilles/Darsac

Actions réalisées pendant les trois années

Le Parc a pris en charge, à partir de 2009 et jusqu'en fin d'année 2013, un poste de chargé de mission pour animer, suivre et gérer l'ensemble du projet autour de la voie ferrée Peschadoires-Estivareilles-Darsac.

Par ailleurs, en 2011, le syndicat ferroviaire du Livradois-Forez, regroupant l'ensemble des communautés de communes riveraines et une commune, a été créé. Ce syndicat est maître d'ouvrage d'un ambitieux programme de travaux (estimé à 1 596 000 € entre 2011 et 2015). En plus des 3 470 traverses déjà changées, 18 ponts ont été traités (100 longrines), ainsi que 16 aiguilles dans les gares d'Arlanc, Ambert, Olliergues et Giroux (221 bois) et 3 passages à niveau entièrement rénovés.

Par ailleurs, la liaison au réseau ferré national est à nouveau ouverte à Pont-de-Dore depuis janvier 2013.

Ce programme de travaux devrait permettre de développer l'activité touristique gérée par l'association AGRIVAP et par l'association des Chemins de fer du Haut-Forez, et l'activité de fret pour le compte d'entreprises volontaires situées à proximité de la voie.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le Parc s'est fortement impliqué pour permettre la restauration de la voie ferrée et le développement de l'activité ferroviaire avec l'obtention en 2011 de crédits au titre d'un 2^{ème} Pôle d'Excellence Rurale (PER), la mobilisation des financements du programme Leader et l'embauche d'un chargé de mission (ce poste devant être pris en charge directement par le syndicat de la ligne ferroviaire à compter de 2014).

Toutefois, il n'existe à ce jour aucun résultat probant sur le développement du fret ferroviaire ; cette situation est due en grande partie à l'absence d'une politique nationale volontariste sur le fret ferroviaire qui reste peu compétitif et aux difficultés pour l'Opérateur de Fret de Proximité (OFP) auvergnat de trouver des marchés pour développer une activité de regroupement de wagons isolés en Auvergne.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

L'action du Parc et du syndicat ferroviaire fait l'objet d'un soutien important et d'une forte implication financière de l'Etat, du Conseil régional et des Conseils généraux : la mission d'animation a été financée par les Conseils généraux 63 et 43, et par le programme Leader. Le programme de travaux est financé par l'Etat (au titre du PER), la Région Auvergne (dans le cadre des contrats « Auvergne Plus » des 3 Pays concernés) et le CG63.

Dans le cadre du fonctionnement du syndicat ferroviaire, les communes et les EPCI sont également fortement impliqués.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.3.1 Jouer l'atout de la voie ferrée Peschadoires-Estivareilles/Darsac	2011	36 962,60 €	51 750,63 €	
	2012	37 043,24 €	18 743,86 €	
	2013	40 325,23 €	35 292,23 €	
	TOTAL	114 331,07 €	105 786,72 €	648 j

3.3.2 : Favoriser des modes de déplacement alternatifs au « tout voiture individuelle »

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.3.2 : Favoriser des modes de déplacement alternatifs au « tout voiture individuelle »	2011	0,00 €	5 973,99 €	
	2012	0,00 €	0,00 €	
	2013	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	0,00 €	5 973,99 €	24 j

3.4.1 : Rendre les collectivités locales exemplaires pour leurs consommations d'énergie

Actions réalisées pendant les trois années

Dans sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif d'accompagner les collectivités afin de les rendre exemplaires pour leurs consommations d'énergie. Pour ce faire, il s'est engagé à contribuer à la mise en place d'une assistance aux collectivités et à leurs groupements pour une réduction de leurs consommations d'énergie et souhaite également soutenir et accompagner la mise en œuvre de quelques réalisations exemplaires en matière de consommations énergétiques portées par une commune ou un groupement intercommunal.

- **Gestion de l'éclairage public**

Sur le territoire du Parc, plusieurs collectivités ont déjà engagé une démarche de meilleure gestion de l'éclairage public et/ou de sensibilisation à cette problématique. Certaines ont notamment été primées au concours « Villes et Villages Etoilés », ont signé la charte de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) ou bien pratiquent l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit, totale ou partielle.

Les différentes actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement du Parc et de ses partenaires tels que l'Aduhme et l'ANPCEN sur les enjeux de l'éclairage public ont pour objectif d'inciter les collectivités à optimiser leur éclairage public et de valoriser celles engagées dans une démarche :

- en 2011 et 2013, le Parc a participé à l'action « Le jour de la nuit » en accompagnant deux collectivités (la Communauté de communes du Pays de Courpière en 2011 et 2013 et la Ville d'Ambert en 2011) ; Cette opération nationale vise à sensibiliser les habitants à la protection du ciel étoilé et de la biodiversité ; les villes et villages sont également invités à éteindre tout ou partie de leur éclairage public pendant cette soirée ;
- dans la Lettre du Parc d'avril 2013, un article était consacré à l'éclairage public ;
- une réunion de sensibilisation aux enjeux de l'éclairage public à destination des élus et techniciens des communes et leurs groupements a été organisée par le Parc en novembre 2013 à la Maison du Lac d'Aubusson d'Auvergne ; trente-cinq participants environ ont pu avoir des informations sur les aspects énergétiques, budgétaires, environnementaux et techniques de l'optimisation de l'éclairage public - la presse a par ailleurs couvert cet événement avec notamment un reportage de France 3 Auvergne.

- **Economie d'énergie dans les bâtiments publics**

Pour remplir les objectifs du Grenelle de l'environnement et réussir le « facteur 4 », il est nécessaire de mener des rénovations sur une grande partie du patrimoine des collectivités du Parc Livradois-Forez, avec une ambition de réduction de la consommation d'énergie très volontariste, en cohérence avec les enjeux de la transition énergétique. En lien avec les objectifs de sa Charte, le Parc souhaite donc accompagner les collectivités locales à franchir ce « saut énergétique » avec un programme sur les économies d'énergie dans les bâtiments publics.

Le premier volet du programme, élaboré en 2013, consiste tout d'abord à identifier et constituer un groupe-projet composé des collectivités intéressées par cette démarche et bénéficiant pour la plupart d'un Conseil en Energie Partagé (CEP) de l'Aduhme. Il s'agit ensuite de réaliser des audits énergétiques de bâtiments parmi ceux des collectivités du groupe-projet, lesquels devant permettre d'identifier et de chiffrer précisément les travaux à réaliser afin d'atteindre les objectifs de -75 % de consommations d'énergie (à minima -40 % si les contraintes techniques sont trop importantes) avec une attention particulière portée aux bâtiments à intérêt patrimonial.

L'année 2013 a été consacrée à la sélection de 5 bâtiments, à l'engagement des collectivités dans la

démarche sous forme de groupement de commandes d'audits énergétiques coordonné par le Parc et au lancement de la consultation des bureaux d'études en fin d'année.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

S'agissant de la gestion de l'éclairage public, le bilan est positif, au regard du temps passé, du budget consacré et du nombre de personnes ayant participé à la réunion de sensibilisation sur les enjeux de l'éclairage public (environ 35). La reconduction d'une réunion de sensibilisation pour les élus et techniciens est à envisager sur un autre secteur du Parc.

Toute la construction du programme d'économies d'énergie dans les bâtiments publics a nécessité beaucoup de temps de travail. De plus, l'engagement tardif de certaines collectivités (mi-décembre 2013) a retardé le calendrier du programme. Le bon déroulement de la phase d'audits énergétiques nécessitera l'implication des collectivités concernées, l'accompagnement du bureau d'études et la mobilisation de compétences en interne (architecture) et en externe (Aduhme, ...).

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Le bon déroulement de ces actions est dû au partenariat entre le Parc, les communes et les EPCI, l'Aduhme et l'ANPCEN.

La Région Auvergne et l'ADEME sont également fortement impliquées dans le financement et/ou la mise en œuvre du programme en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments publics.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.4.1 : Rendre les collectivités locales exemplaires pour leurs consommations d'énergies	2011	3 017,96 €	2 500,00 €	
	2012	269,10 €	2 759,00 €	
	2013	170,00 €	0,00 €	
	TOTAL	3 457,06 €	5 259,00 €	168 j

3.4.2 : Doubler la performance thermique moyenne des logements en Livradois-Forez

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.4.2 : Doubler la performance thermique moyenne des logements en Livradois-Forez	2011			
	2012			
	2013			
	TOTAL			24 j

3.5.1 : Aider les collectivités à diffuser et mettre en œuvre des pratiques plus durables

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.5.1 : Aider les collectivités à diffuser et mettre en œuvre des pratiques plus durables	2011			
	2012			
	2013			
	TOTAL			24 j

3.5.2 : Accompagner les collectivités vers l'exemplarité

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.5.2 : Accompagner les collectivités vers l'exemplarité	2011			
	2012			
	2013			
	TOTAL			24 j

4.1.1 : Sensibiliser la population en « osant l'inattendu »

Actions réalisées pendant les trois années

Guide nature – Ballades nature – Fiches nature

Entre 2011 et 2013, l'action du Parc s'est traduite par la réalisation de plusieurs supports visant à mieux informer et sensibiliser les habitants, avec :

- l'édition un guide nature pour le grand public (10 000 exemplaires) présentant les milieux naturels du Livradois-Forez,
- l'impression de 9 posters mettant en valeur les espèces emblématiques du Parc pour favoriser leurs connaissances et leurs protections,
- l'édition de fiches nature présentant une espèce animale ou végétale très commune, avec des précisions sur les gestes ou aménagements pratiques pour accueillir ou la préserver,
- l'édition annuelle d'un guide des balades nature et patrimoines qui traite plus de 120 thématiques et touche plus de 3000 participants chaque année.

Par ailleurs, le Parc propose aux collectivités (communes, EPCI,) de prendre en compte la biodiversité dans les aménagements (rénovations, constructions...) des bâtiments publics. En 2013, un projet de dispositif participatif a été lancé afin d'apporter un soutien technique et financier aux initiatives des collectivités en faveur des espèces animales qui occupent ou peuvent occuper les bâtiments.

Animation Maison du Parc

Afin de faire évoluer la Maison du Parc pour mieux répondre aux attentes des habitants, touristes et acteurs du territoire, un travail de réflexion sur la définition d'un nouveau projet pour la Maison du Parc a été confiée à un stagiaire en 2011.

En 2012, le travail c'est poursuivi avec la préparation d'une consultation d'un programmiste qui a mené en 2013 une mission de définition d'un projet en vue de requalifier les espaces d'accueil et d'information des publics de la Maison du Parc.

Centre de ressources

Le fonds documentaire pluridisciplinaire du centre de ressources du Parc compte 5700 références et une trentaine d'abonnements. Les livres et études sur les richesses patrimoniales, naturelles et culturelles, du Livradois-Forez y occupent une place importante.

L'informatisation des données se poursuit, elle améliore la recherche et le service de prêt et permet aussi une consultation à distance d'une partie du catalogue via Internet. Près 3 500 ouvrages sont déjà numérisés.

Un partenariat avec l'association « Mémorial » permet de proposer au public du territoire la consultation du fonds documentaire de cette association.

En partenariat avec l'ABLF et Ciné-parc, le Centre de ressources organise des événements dans les locaux de la Maison du Parc.

Nouvelle charte graphique

En 2012 et 2013, avec l'accompagnement d'un spécialiste, le Parc a renouvelé entièrement sa charte graphique.

Journal du Parc

Le Journal du Parc met en valeur les dynamismes du territoire, montre des expériences, fait place à des points de vue originaux sur le Livradois-Forez.

Comprenant huit pages, chaque numéro est édité à 50 000 exemplaires et distribué dans les 48 500 foyers du Parc naturel régional Livradois-Forez. 2 numéros par an.

La lettre du Parc

“La Lettre du Parc” s’adresse particulièrement aux élus du territoire ainsi qu’aux partenaires du Parc. Elle a pour vocation d’informer régulièrement sur les actions du Parc naturel régional. Editée en général à 4 000 exemplaires, distribuée par routage, la Lettre du Parc est rédigée et mise en page en interne. 3 numéros par an en moyenne.

Site internet

Entre 2012 et 2013 le site internet du Parc qui datait de 2003 a été entièrement refondu pour le rendre plus fonctionnel et plus évolutif.

Lots – manifestations – éditions

Le Parc remet des lots (tee-shirts et coupes) afin de communiquer et valoriser son soutien aux manifestations et évènements organisés par les acteurs associatifs du territoire.

Manifestations et éditions

Le Parc apporte régulièrement son soutien financier à des manifestations ou à des initiatives ayant une portée à l’échelle au minimum intercommunale et porteuses de sens par rapport à sa Charte. 7 à 8 manifestations ou initiatives soutenues chaque année. Il apporte également son soutien financier à des éditions locales porteuses de sens par rapport à sa Charte, sous forme d’achat (ou de préachat) d’ouvrages.

Evaluation – Bilan – Monographies

Le bilan est d’abord un document interne d’environ 150 pages qui fait le point au niveau technique et financier sur chacune des actions prévu au BP et réalisées.

Un bilan publié sous la forme d’un hors-série de *La Lettre du Parc* est ensuite rédigé par un journaliste. Il est tiré à 1 500 exemplaires et adressé à l’ensemble des partenaires et aux élus en juin-juillet.

Le Parc produit des monographies thématiques sur l’évolution du territoire. Réalisées en collaboration avec ses partenaires et les organismes compétents, il s’agit, à un instant donné, de faire une « photographie » de la situation du territoire, de la comparer avec la situation régionale et nationale, de donner une vision claire des tendances d’évolution et enfin, de faire une analyse de l’évolution des enjeux pour le Parc par rapport à ceux formulés dans sa Charte.

En 2012, la première monographie sur le tourisme a été réalisée. En 2013, la deuxième concernait l’économie et plus particulièrement la RSE.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Les actions conduites par le Parc répondent en grande partie aux objectifs fixés par la Charte ; néanmoins, la sensibilisation de la population nécessite de poursuivre ce travail tout en suscitant de nouvelles initiatives, notamment en faveur de la préservation de la biodiversité, avec :

- des actions de communication notamment auprès des acteurs locaux (agriculteurs, forestiers...) qui ont un impact direct sur les milieux, les paysages,
- la mobilisation des habitants pour la collecte de données et d’informations naturalistes pour améliorer les connaissances sur la faune et la flore,
- l’organisation de manifestations médiatiques autour des thèmes de la nature.
- la mise en œuvre, dès 2014, de chantiers participatifs en faveur de la nature quotidienne afin de mieux prendre en compte la biodiversité dans les espaces et les bâtiments publics,

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

L'engagement des partenaires du Parc a été important dans la diffusion et le relais des outils édités par le Parc.

La collaboration entre le Parc et ses partenaires pourraient toutefois être davantage renforcée pour :

- la réalisation et la diffusion de certains supports d'informations
- la conduite d'opérations de sensibilisations à l'environnement à l'échelle intercommunale.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
4.1.1 : Sensibiliser la population en « osant l'inattendu »	2011	177 194,19 €	42 678,42 €	
	2012	157 260,58 €	64 685,07 €	
	2013	249 732,76 €	28 337,60 €	
	TOTAL	584 187,53 €	135 701,09 €	1 083 j

4.1.2 : Renforcer l'éducation des jeunes à l'environnement et au développement durable

Actions réalisées pendant les trois années

Au titre de sa mission en matière d'éducation à l'environnement au développement durable (EEDD), et dans le cadre d'un projet fédérateur, le Parc a proposé aux établissements scolaires du Livradois-Forez de travailler sur une des thématiques en lien avec des enjeux forts du territoire, tels que la filière terre et le pisé. A cette occasion, un programme de formation lié au thème est proposé aux animateurs pressentis pour intervenir en cours d'année scolaire. Après 3 années de projets la terre et le pisé se sont plus de 30 établissements et 60 classes de la maternelle au lycée qui ont mis en œuvres 27 constructions techniques et ou artistiques. Le dispositif une action pour ton Parc qui vise à aider les projets plus ponctuellement a touché de 10 à 15 établissements par années. Enfin le programme d'accompagnement du secondaire concerné de 10 à 14 établissements par ans. La nouvelle mallette sur l'étude des paysages réalisée en 2012 est venu renforcer les malles et outils pédagogiques mis à disposition des établissements scolaires et accueils de loisirs, entre 15 et 20 établissements sollicitent chaque années ces outils mis à leurs dispositions.

Par ailleurs, le Parc :

- a précisé les objectifs définis dans sa Charte en identifiant des pistes d'actions à conduire en priorité sur cinq ans, (travail réalisé dans le cadre d'une mission confiée à une étudiante en master 2) ;
- a poursuivi son action d'animation du territoire en confiant à des prestataires professionnels des animations pour les établissements scolaires dans le cadre de projets éducatifs s'appuyant sur les spécificités du territoire ;
- a soutenu techniquement les actions conduites par d'autres partenaires éducatifs du territoire, en s'impliquant notamment dans l'animation lors de journées de restitution (pour la Catiche au lac d'Aubusson, ou le Conseil général du Puy-de-Dôme dans le cadre des animations des ENS) ;
- a réalisé deux outils pédagogiques, l'un pour les écoles primaires sur le thème du paysage et l'autre pour les collèges sur le thème de la biodiversité ; ces outils circulent entre les établissements durant l'année scolaire ;
- a proposé aux enseignants (avec le soutien de l'Education Nationale) des formations sur différents thèmes ;
- s'est impliqué dans la démarche de labellisation « E3D » (Etablissement en Démarche de Développements Durables), l'équivalent d'un Agenda 21, initié par le Rectorat ; il est membre du comité de pilotage académique, participe au comité de labellisation, incite et accompagne les collèges du Livradois-Forez souhaitant s'engager dans cette démarche.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Au regard des actions conduites par le Parc en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, plusieurs actions doivent être entreprises ou amplifiées par le Parc afin de

répondre au mieux aux objectifs de sa Charte :

- favoriser la coordination entre les nombreux projets pédagogiques proposés par différents partenaires du Parc pour veiller à une bonne complémentarité des projets entre eux et à la qualité des intervenants dans les classes ;
- poursuivre l'animation du réseau d'animateurs et de centres d'hébergement avec l'association « Sur les pas de Gaspard », notamment pour s'appuyer sur des personnes compétentes avec de bonnes connaissances du territoire.

Par ailleurs, d'autres démarches doivent être entreprises, avec notamment :

- la mise en place d'actions visant à favoriser et soutenir les échanges sur le développement durable entre les établissements du Livradois-Forez et ceux situés dans les zones urbaines proches ou dans d'autres territoires ruraux ;
- l'accompagnement des centres de loisirs et des structures d'accueil des jeunes dans des actions de développement durable.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

A travers la mise à disposition d'un enseignant du second degré au Parc, à raison d'une journée par semaine, l'Etat accompagne l'action du Parc en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable. Une commission académique animée par le Parc permet de dresser un bilan des actions conduites et de partager les projets pour l'année suivante.

Le partenariat avec l'Education nationale s'est également traduit par la mise en place de formations communes (FIL) sur le développement durable et la liaison CM2/6^{ème}.

D'autres collaborations ont été engagées ou poursuivies avec des organismes menant des actions en matière d'éducation à l'environnement, comme le CPIE du Velay pour les animations des écoles des communes de la Haute-Loire ou le Conseil général du Puy-de-Dôme pour des animations sur des Espaces Naturels Sensibles. Le Conseil général du Puy-de-Dôme a également soutenu financièrement chaque année la mise en œuvre du projet fédérateur porté par le Parc.

Les communes et les EPCI se sont mobilisées pour mieux prendre en compte l'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires en proposant des projets et en soutenant techniquement et financièrement les classes. Des actions restent néanmoins à construire avec les collectivités locales pour favoriser dans ou à proximité des établissements s'aménagement de lieux dédiés à l'étude de l'environnement et à la biodiversité, tels que la création de mares, de vergers, de jardins...

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
4.1.2 : Renforcer l'éducation des jeunes à l'environnement et au développement durable	2011	66 214,81 €	57 400,00 €	
	2012	53 954,59 €	24 002,00 €	
	2013	55 874,24 €	33 446,95 €	
	TOTAL	176 043,64 €	114 848,95 €	807 j

4.1.3. Impliquer les habitants dans les actions du Parc

Actions réalisées pendant les trois années

L'intervention du Parc s'est traduite par les démarches suivantes :

- implication de la population dans le programme d'actions sur le pisé et notamment les chantiers publics organisés dans plusieurs communes du Parc (Cf. 3.1.2) ;
- actions d'information et de sensibilisation de la population sur les projets éoliens de la SAEML (Cf. 2.5.2).
- valorisation des initiatives et des « trésors humains » du Livradois-Forez au travers du site internet et du Journal du Parc distribué dans toutes les boîtes aux lettres du Parc ;

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Malgré quelques réalisations très encourageantes (pisé notamment), le niveau de réalisation des objectifs n'est pas encore à la hauteur des engagements du Parc prévus dans sa Charte et notamment les actions visant à :

- généraliser les démarches de concertation avec la population en amont des projets d'aménagement et de développement dont il sera le maître d'ouvrage,
- organiser des formations destinées aux habitants du Livradois-Forez qui souhaitent mieux connaître son rôle, son projet et ses missions afin qu'ils soient ses relais locaux,
- organiser des opérations de communication visant à valoriser les « trésors humains » du Livradois-Forez œuvrant dans le sens des ambitions de la Charte.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Au-delà des procédures formelles de concertations, la participation des habitants aux actions sous maîtrise d'ouvrage des communes, des EPCI, des collectivités et de l'Etat reste encore faible

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
4.1.3 : Impliquer les habitants dans les actions du Parc	2011	0,00 €	0,00 €	
	2012	0,00 €	0,00 €	
	2013	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	24 j

4.2.1 : Maintenir et améliorer l'offre de service pour une solidarité entre les habitants

Actions réalisées pendant les trois années

Dans ce domaine, la maîtrise d'ouvrage des actions relève principalement des communautés de communes et des Pays. Le programme Leader dont la priorité ciblée concernait notamment les services, a permis de soutenir financièrement un nombre important d'initiatives.

Le Pays de la vallée de la Dore a engagé un programme d'actions et de concertation sur la santé en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et les établissements hospitaliers du territoire notamment.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le Parc a été peu impliqué dans les réflexions sur l'offre de services à la population, à l'exception de quelques projets soutenus dans le cadre du programme Leader, et de quelques démarches territoriales conduites en partie son périmètre : schéma de santé de la Vallée de la Dore, et Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Clermont ou du Pays d'Issoire.

Concernant le Pays de la Vallée de la Dore qui couvre une large partie du territoire du Parc, un schéma de services est envisagé en lien notamment avec un projet d'élaboration d'un SCoT auquel le Parc sera pleinement associé.

L'animation du réseau CAP'Actif a été assurée par le Parc en lien étroit avec les structures partenaires (Cf. 3.3.1).

La prise en compte des populations les plus fragiles et les plus isolées et la mixité sociale ont fait l'objet d'une attention particulière de la part du Parc dans le cadre du soutien financier apporté au travers du programme Leader aux projets des EPCI.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Forte implication des communautés de communes sur la période avec la réalisation d'études et d'investissements lourds dans ce domaine : maisons de services, maisons de santé, maisons de l'enfance, CLSH, RAM, crèches, ... Soutien financier des Conseils généraux et régionaux au travers de leurs contrats avec les EPCI.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
4.2.1 : Maintenir et améliorer l'offre de service pour une solidarité entre les habitants	2011	0,00 €	0,00 €	
	2012	0,00 €	0,00 €	
	2013	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	30 j

4.2.2 : Développer les solidarités intergénérationnelles

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
4.2.2 : Développer les solidarités intergénérationnelles	2011			
	2012			
	2013			
	TOTAL			24 j

Objectif opérationnel : 4.2.3 : Développer la coopération interrégionale et internationale

Actions réalisées pendant les trois années

Entre 2011 et 2013, l'action du Parc a porté essentiellement sur trois programmes de coopération.

- Par le biais du programme Leader, le Parc a apporté un soutien à l'association « Réseau européen des sites casadéens » dont l'objet est de créer des liens entre des sites rattachés à l'abbaye de la Chaise-Dieu et qui regroupe, à l'échelle européenne, une soixantaine d'adhérents. Une animatrice a été recrutée et une rencontre des sites a été organisée à La Chaise-Dieu à l'occasion du 10ème anniversaire de l'association et de l'obtention du label « Itinéraire Culturel Européen ».
- Jusqu'en 2013, le Parc a été maître d'ouvrage d'un ambitieux programme de coopération transnationale avec la province de Grau au Pérou, initié en 2007. L'absence de nouveaux financements de l'Etat péruvien et internationaux n'a permis de pérenniser ce programme ; les contrats des salariés locaux recrutés dans le cadre du projet n'ont pas été renouvelés en début d'année 2013 et le projet a pris fin.
- Au niveau interrégional, le Parc s'est fortement impliqué dans les démarches de coopération et les projets multi-partenariaux au sein des réseaux des PNR dans le cadre de la Fédération nationale et de l'IPAMAC (tourisme durable, biodiversité, agriculture), et dans les échanges au sein des réseaux régionaux (ARDTA, réseau rural) et territoriaux liés au programme Leader.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'implication de l'équipe technique et des élus dans les réseaux régionaux, interrégionaux, nationaux et internationaux demeure une priorité du Parc. L'échange d'expériences, la réalisation d'actions commune contribuant à enrichir les stratégies et les actions conduites en Livradois-Forez.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Soutien du Conseil régional et de l'Etat notamment sur le volet international.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
4.2.3 : Développer la coopération interrégionale et internationale	2011	25 445,91 €	47 387,07 €	
	2012	0,00 €	0,00 €	
	2013	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	25 445,91 €	47 387,07 €	75 j

4.3.1 : Renforcer et enrichir la mise en réseau des acteurs culturels locaux

Actions réalisées pendant les trois années

Le Parc a soutenu la réflexion, les actions de formation et d'équipement liées à la transition numérique dans les réseaux culturels structurant de son territoire.

- Entre 2011 et 2013, l'Association des bibliothécaires du Livradois-Forez a mené, avec l'appui du programme Leader, une démarche d'expérimentation sur les cultures numériques ; après une première phase d'informations, l'association a organisé en 2012 des moments de rencontres entre acteurs du territoire et divers intervenants autour des cultures numériques. A l'issue de ces rencontres qui ont clos la seconde phase du programme de sensibilisation, l'ABLF a procédé au recrutement d'un médiateur numérique avec à nouveau l'appui du programme Leader, afin de favoriser l'émergence de projets de territoires et les accompagner en cohérence avec le Schéma Départemental de Lecture du Puy-de-Dôme conduit par la Médiathèque Départementale.

Le Parc a également soutenu le changement de technologie de la diffusion du cinéma opéré par le réseau Ciné Parc permettant de s'adapter au nouveau mode exclusif de diffusion au format numérique. Ce lourd investissement a été soutenu en partie grâce au programme Leader.

Par ailleurs, le Parc a participé aux échanges entre acteurs culturels au sein des réseaux, dans le cadre notamment d'un Contrat Territoire Lecture signé en 2012 pour trois ans avec l'ABLF et le ministère de la Culture.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'action du Parc a permis de contribuer à renforcer la mise en réseau des acteurs culturels mais elle n'a pas permis de répondre qu'en partie aux objectifs de la Charte.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

L'Etat, la Région Auvergne et le Département du Puy-de-Dôme participent à la structuration du tissu culturel dans le cadre des soutiens qu'ils apportent aux réseaux, mais l'action du Parc n'a pas fait l'objet de soutiens spécifiques de ces partenaires entre 2011 et 2013.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
4.3.1 : Renforcer et enrichir la mise en réseau des acteurs culturels locaux	2011	0,00 €	0,00 €	
	2012	0,00 €	0,00 €	
	2013	1 500,00 €	0,00 €	
	TOTAL	1 500,00 €	0,00 €	105 j

4.3.2 : Soutenir la mise en œuvre de politiques culturelles locales

Actions réalisées pendant les trois années

Dans le cadre du programme Leader, le Parc a contribué à plusieurs actions culturelles locales :

- ingénierie culturelle du Pays de la Vallée de la Dore qui a permis de mener une réflexion commune sur les enjeux culturels du territoire ;
- initiatives et projets du Syndicat Intercommunal d'Animation musicale en Livradois-Forez et du Centres d'Ailleurs ;
- exposition de sculptures monumentales « De Fer et Dore » aux côtés du Pays de la Vallée de la Dore.

Par ailleurs, le Parc a participé à plusieurs reprises à la mise en œuvre des politiques culturelles, au sein notamment des Conseils culturels de Territoires (CCT) mis en place à l'échelle des Pays, dans le cadre des Contrats « Auvergne Plus ».

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'action du Parc a permis de contribuer à la mise en œuvre de politiques culturelles locales mais elle n'a pas permis de répondre qu'en partie aux objectifs de la Charte.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Les Régions et les Conseils généraux participent à la mise en œuvre de politiques culturelles locales dans le cadre des soutiens qu'ils apportent aux collectivités ou aux acteurs culturels, mais l'action du Parc n'a pas fait l'objet de soutiens spécifiques de ces partenaires entre 2011 et 2013.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
4.3.2 : Soutenir la mise en œuvre de politiques culturelles locales	2011	0,00 €	0,00 €	
	2012	0,00 €	0,00 €	
	2013	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	105 j

4.3.3 : Initier des projets culturels innovants

Actions réalisées pendant les trois années

Le Parc a participé en 2012 et 2013 à la démarche inter-Parcs menée à l'échelle du Massif central sur les « Bistrots de massif » autour du rôle social que jouent les bistrots en milieu rural.

Celle-ci s'est traduite dans un premier temps par une étude sur la vocation des bistrots en termes de lien social et de diffusion de la culture dans les communes rurales - le travail a été conduit en partenariat avec l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand et a fait l'objet de plusieurs restitutions avec :

- l'édition un guide qui donne des conseils à ceux qui souhaitent créer, maintenir ou transmettre un établissement ;
- l'édition d'un « beau livre » et la réalisation d'une exposition, à partir des photographies réalisées au cours de la campagne de prises de vues commandée à un artiste photographe ayant parcouru l'ensemble des établissements du Massif central sélectionnés pour cette étude (dont deux en Livradois-Forez) - l'exposition a été présentée à la Maison du Parc au cours de l'été 2013.

En 2013, cette démarche s'est traduite également par l'organisation d'animations culturelles dans les bistrots avec des artistes locaux. Le Parc Livradois-Forez a organisé, avec l'intervention du centre culturel Le Bief, une programmation expérimentale de 10 spectacles dans différents établissements du territoire. Chacun des programmations des Parcs a fait l'objet d'une communication à l'échelle du Massif central sous le titre générique « Printemps des Bistrots ».

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Les engagements du syndicat mixte

Dans le cadre d'un partenariat renforcé au sein du réseau des Parcs Massif central IPAMAC, l'action « Bistrots de Massif » a permis d'engager un partenariat local avec le Centre culturel du Pays d'Ambert aussi bien sur la conception de la programmation que sur l'accompagnement des bistrotiers désireux d'acquérir une autonomie dans ce domaine. Mais l'action n'a pas fait l'objet de soutiens spécifiques des agences culturelles régionales et départementales et n'a permis de répondre qu'en partie aux objectifs de la Charte.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
4.3.3 : Initier des projets culturels innovants	2011	0,00 €	0,00 €	
	2012	0,00 €	0,00 €	
	2013	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	75 j